

Conseil Général de la Meuse

N° 06 / 2008

Recueil des Actes Administratifs

Commission Permanente du jeudi 10 avril 2008



EXTRAITS DES DELIBERATIONS

COMMISSION PERMANENTE

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES	584
Patrimoine Protégé - Monuments historiques - 1ère programmation	584
Patrimoine Protégé - Conservation des Antiquités et Objets d'Art (AOA) - Subvention de fonctionnement 2008.....	586
Fonctionnement Sport – Salon du Sport Meusien – Partenariat CDOS	586
Maison du Tourisme - Subvention 2008	589
Comité Départemental du Tourisme - Subvention 2008.....	590
Diffusion musicale - Aides financières aux associations musicales - 1ère répartition	590
Diffusion musicale - Aides financières aux Harmonies/Batteries/Fanfares	591
Aide aux associations culturelles et Politique de Mémoire - Attribution de subventions à la Compagnie BALAZS GERA de Bar le Duc.....	592
AIDE & APPUI AUX COLLECTIVITES	592
Développement territorial - Pré-programmation et programmation 2006-2007 et 2008.....	592
Développement territorial - Pré-programmation et programmation FGT territorial.....	608
AMENAGEMENT	610
Réalisation d'échanges amiables d'immeubles ruraux - Octroi d'une aide départementale	610
COMMUNICATION	610
Subventions à des associations oeuvrant pour des actions humanitaires	610
CAPEB 55 - Promotion du patrimoine et valorisation des métiers - Participation financière du Département.....	611
Fête de la Grenouillade à SAMPIGNY - Participation financière du Département.....	611
DEPENDANCE - HANDICAP	611
Subvention à l'Association Alzheimer Café - Année 2008	611

DR-GESTION ADMINISTRATIVE.....	611
Approbation du bilan de concertation avec le public relatif au projet de contournement de Bar-Le-Duc.....	611
Acquisitions foncières en vue de l'aménagement de la RD 190 entre Deuxnouds-devant-Beauzée et Mondrecourt.....	612
EDUCATION	612
Site IUFM de Bar le Duc - Programmation des équipements au titre de l'année 2008	612
Action Départementale en Faveur des Ecoles - Attribution de subventions.....	613
Zone d'Education Prioritaire – Programme d'actions 2007/2008 pour les ZEP de Bar le Duc et Verdun	613
Fonctionnement des Collèges publics - Subvention exceptionnelle	613
Collèges publics - Fonds d'Innovation Scolaire	614
Dotation pour concours Planète Terre	614
Aide financière exceptionnelle au profit de l'école Jean Errard de Bar le Duc pour un séjour découverte environnement à Beaulieu en Argonne.....	614
EMPLOI, AFFAIRES EUROPEENNES & CONTRACTUALISAT°	615
Plan d'action visant au retour à l'emploi des licenciés économiques - Demande de financement au GIP Objectif Meuse	615
Travaux de réhabilitation, de restructuration et de rénovation du Collège Pierre et Marie Curie de Boulogny - Demande de financement au GIP Objectif Meuse	615
Réaménagement du Musée de la Bière à Stenay - Demande de financement au GIP Objectif Meuse.....	616
Convention Particulière relative à la composition et au rôle de l'Instance d'Evaluation du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.....	616
Projet de numérisation de la presse meusienne dans le cadre de l'appel à projets 2008 de la Mission de la Recherche et de la Technologie - Demande de subvention auprès de la DRAC de Lorraine	621
ENFANCE	621
CLAS - Subvention de fonctionnement à la Mission Départementale d'accompagnement à la scolarité	621
Demande d'autorisation d'ester en justice	621
ENVIRONNEMENT & ENERGIE	622
Soutien aux acteurs de l'environnement - 2ème programmation	622
Energies renouvelables - Bois-énergie - Codecom du Pays de Vigneulles.....	622
Projets d'équipements des collectivités en matière de valorisation des déchets ménagers et assimilés - Année 2008.....	622
Assainissement - Eau potable - Année 2008 - Programmation n° 1	623
Protection des Ressources - Etudes d'aides à la décision - Année 2008 - Programmation n° 1	628

GESTION STATUTAIRE DES RH.....	629
Accident de travail d'un assistant socio-éducatif - Désignation d'un avocat pour représenter le Département.....	629
Avenant 2 au fonds de concours versé à la DDE au titre de la gestion des personnels mis à disposition sur la compétence route.....	630
INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL	630
Subventions et participations 2008 dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion 2007-2010	630
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	632
Interventions en faveur du Tourisme - Divers Bénéficiaires	632
Agence de Développement Economique de la Meuse (ADEM) - Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2008.....	632
Zone Industrielle de Velaines - Budget Prévisionnel 2008 - Mise en place d'une avance au Syndicat Mixte gestionnaire	635
Prix SEMA Départemental 2008 (Société d'Encouragement aux Métiers d'Art)	635
Codecom de Spincourt - Création d'une zone communautaire à Spincourt.....	635
Aide à l'immobilier d'entreprise - SAS BUGNOT 55 à Chauvency-Saint-Hubert.....	636
Aides à l'immobilier d'entreprise artisanale : Sarl J.M.P. PIERRE Jérémy à Abainville et Les Meubles de Mon Grand Père - RIMLINGER Christophe à Villotte sur Aire.....	636
MISS° DEVELOPPEMENT AGR. & VALORISAT° FILIERES AGR	637
Démarche de qualité et traçabilité des pratiques en grandes cultures - 1ère programmation 2008	637
REGIE DEPT DES SITES MEMOIRE - MISSION MEMOIRE.....	638
Subventions de fonctionnement Politique de Mémoire - Première répartition.....	638
Subventions d'investissement Politique de Mémoire - Première répartition.....	638
Subvention de fonctionnement annuel - Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Meuse.....	639
TRANSPORTS	639
Mise en place d'une billetterie unique éditée par le Conseil Général de la Meuse	639
CONSERVATION DES MUSEES.....	639
Mise à disposition d'une exposition temporaire	639
Protocole d'accord pour la départementalisation du Musée de la Bière de Stenay	642
AMENAGEMENT	642
Transfert de la compétence Aménagement foncier aux Départements - Convention relative aux conditions de mise à disposition du Conseil Général d'agents de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	642

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES653

Arrêté du 21 Mars 2008 déclarant infructueux les lots 2 et 3 de la consultation relative aux prestations de formation à destination des élus du Département de la Meuse653

Arrêté du 21 Mars 2008 déclarant sans suite le lot 5 de la consultation relative aux prestations de formation à destination des élus du Département de la Meuse.....654

Extrait des délibérations

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

PATRIMOINE PROTEGE - MONUMENTS HISTORIQUES - 1ERE PROGRAMMATION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à allouer des subventions dans le cadre du crédit réservé au Patrimoine Protégé-Restauration et entretien des Monuments Historiques et Objets Mobiliers,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer les aides financières présentées dans le tableau annexé pour un montant total de 185 125,83 € soit :

- 94 138,28 € sur l'AP 278
- 90 987,55 € sur l'AP 332

ETAT DE SYNTHESE

Patrimoine Protégé-Monuments historiques et objets mobiliers

Imputation budgétaire : 20414 312 F220				
BENEFICIAIRE	NATURE de l'OPERATION	Dépense subventionnable	Participations Etat (DRAC)	Subventions C.G.
AVIOTH Mairie	Statue St Jean, XIVème S. à la Basilique Notre Dame: restauration (OMC)	8 940,00 €	6 105,00 €	2 235,00 €
BOUCONVILLE S/MADT Mairie	Eglise Saint Maurice : restauration du choeur et côté nord de la nef (MHC)	11 553,11 €	5 777,00 €	2 888,28 €
CODECOM VAL DE MEUSE ET VALLEE DE LA DIEUE	Eglise romane de DUGNY: Restauration des couvertures Tr.1/2 (MHC)	400 000,00 €	160 000,00	80 000,00 €
CONSENVOYE Mairie	Réfection de toitures à l'église (MHC)	17 437,14 €	8 718,00 €	4 359,00 €
EUVILLE Mairie	Eglise de VILLE-ISSEY (ISMH) : Restauration d'une rosace (vitraux)	1 365,57 €	273,00 €	136,50 €
EUVILLE Mairie	Eglise de VERTUZEY (CLMH) - restauration de deux vitraux	2 192,35 €	1 096,00 €	548,00 €
FAINS VEEL Mairie	Eglise de VEEL : Restauration d'une statue Christ en croix, Tranche 1 (OMI)	2 687,00 €	1 074,80 €	403,05 €
SAINT JULIEN SOUS LES COTES Mairie	Mécanisme d'horloge à la mairie, XVIII ème S. (OMC)	2 642,95 €	1 321,00 €	660,50 €
SORCY SAINT MARTIN Mairie	Tableau " Pont de SORCY", XIXème S. situé à la mairie: Restauration (OMI)	970,00 €	291,00 €	145,50 €
STAINVILLE Mairie	Eglise St Mathieu : restauration maçonnerie extérieure et toiture clocher et tourelle d'escalier. (MHC)	365 000,00 €	182 500,00	91 250,00 €
VAUCOULEURS Mairie	Tour dite des Anglais : travaux de consolidation et restauration-PAT phase 1 des travaux (MHC)	10 000,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
TOTAL :		822 788,12 €	372 155,80 €	185 125,83 €

**PATRIMOINE PROTEGE - CONSERVATION DES ANTIQUITES ET OBJETS D'ART (AOA) -
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2008**

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à allouer à la Conservation Départementale des Antiquités et Objets d'Art une subvention de fonctionnement sur le budget 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer à la Conservation Départementale des Antiquités et Objets d'Art une subvention de fonctionnement de 3 700 € sur la ligne budgétaire 6574 000 312 F 240.

FONCTIONNEMENT SPORT – SALON DU SPORT MEUSIEN – PARTENARIAT CDOS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à une première répartition du crédit réservé à l'organisation du 2^{ème} Salon du Sport Meusien qui aura lieu les 7 et 8 Juin 2008 sur le site de Madine (Chapitre 6574000 32 G 120),

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer au Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse une aide financière prévisionnelle de 26 000 € pour la co-organisation de la partie sportive de cette manifestation,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à passer la convention jointe en annexe.

**CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE
ET LE COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF**

-=-=-=-=-

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Département de la Meuse, situé Hôtel du Département (Direction de la Culture, du Sport et du Tourisme - Service des Affaires Culturelles et Sportives) B.P. 514 - 55012 BAR LE DUC CEDEX, représenté par son Président, **Monsieur Christian NAMY**,

d'une part,

et :

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse, situé Rue du Lieutenant Vasseur représenté par son Président en exercice, **Monsieur Jean-Claude DONNY**,

d'autre part,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 10/04/2008.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Le Conseil Général fédère l'organisation du 2ème salon du sport meusien les 7 et 8 Juin 2008 sur le site de Madine.

Le Conseil Général entend associer son image au mouvement sportif au cours de ces journées. Des stands seront gracieusement mis à disposition des différents comités et également des clubs sportifs labellisés «Clubs 55», des espaces de démonstrations seront également envisagés. L'organisation de forums de discussions sur les enjeux de développement du sport meusien seront proposés le samedi 07 Juin 2008..

ARTICLE 1er :

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse se propose de co-organiser la partie sportive de cet évènementiel.

ARTICLE 2 :

Pendant la durée de validité de la présente convention, le Comité Départemental Olympique et Sportif participe aux préparatifs et à l'organisation de ces journées d'animations.

ARTICLE 3 :

Le Comité Départemental Olympique et Sportif prendra en charge :

- participation à l'installation et au démontage des différents stands et éléments techniques du salon
- la location de matériels divers
- l'organisation de différents forums
- le parrainage fédéral
- la gestion de l'animation sportive
- les frais d'organisation et de restauration

ARTICLE 4 :

Le Conseil Général de la Meuse versera au Comité Départemental Olympique et Sportif une subvention de fonctionnement d'un montant de 26 000 €uros sur la base du budget prévisionnel joint en annexe à la présente convention.

Modalités de paiement : Le règlement de cette subvention s'effectuera en une fois sur justification des dépenses effectuées.

ARTICLE 5 :

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature et demeure valable jusqu'au 09 Juin 2008 inclus.

ARTICLE 6. :

Sans préjudice à leurs autres droits, chacune des parties pourra résilier la présente convention avec effet immédiat si l'autre partie n'exécute pas ou pas correctement ses obligations et ne remédie pas à ce défaut après avoir reçu une mise en demeure de le faire dans un délai raisonnable eu égard aux obligations en cause. Il en ira de même si l'autre partie commet à nouveau une même violation après avoir été pourtant mise en garde une première fois.

En cas de résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties et sans préjudice de leurs autres prétentions éventuelles, la somme fixe due sera réduite au prorata du nombre d'interventions au moment où la résiliation prend effet.

Fait à BAR-LE-DUC, le 10 Avril 2008

Le Président du C.D.O.S.,

Jean-Claude DONNY

Pour le Président du Conseil
Général de la Meuse,

Pierre HAMEN
Directeur Général Adjoint

FONCTIONNEMENT SPORT – BOURSES AUX ATHLETES SCOLARISES EN POLES – ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'aide réservée aux sportifs de haut niveau scolarisés en Pôles Espoirs (Chapitre 6574000 32 G120),

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer, pour l'année 2008, les crédits réservés aux Athlètes en Pôles Espoirs selon le détail ci-dessous :

Associations Sportives	Disciplines Sportives	Nombre d'athlètes	Montant de la bourse	Montant subvention
A. B. C. K.	- Canoë Kayak	3	350,00	1 050,00
A.S.P.T.T. BAR LE DUC	- Handball	7	350,00	2 450,00
A.E.L FAINS VEEL	- Tennis de Table	1	350,00	350,00
C S L BAR LE. DUC	- Basket ball	3	350,00	1 050,00
Badminton Club BAR	- Badminton	2	350,00	700,00
Barisienne de Tir	- Tir Sportif	1	350,00	350,00
Les Baroudeurs - LIGNY EN BARROIS	- Cyclisme	1	350,00	350,00
Judo Club de MONTMEDY	- Judo	3	350,00	1 050,00
Judo Club de STENAY	- Judo	2	350,00	700,00
Canoë Kayak de St-MIHIEL	- Canoë Kayak	2	350,00	700,00
Sport Athlétique Verdunois	- Rugby	3	350,00	1 050,00
Cercle Nautique Verdunois	- Aviron	9	350,00	3 150,00

	TOTAL :			12 950,00

MAISON DU TOURISME - SUBVENTION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à affecter un 1er versement de la subvention de fonctionnement à la Maison du Tourisme de 105 750 €,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer à la Maison du Tourisme un 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement de 105 750 €,
- Autorise M. le Président à signer la convention correspondante.

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME - SUBVENTION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à affecter un 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement au Comité Départemental du Tourisme de 408 587 €, les autres subventions étant versées sur présentation de justificatifs dans la limite de 308 035 €,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer au Comité Départemental du Tourisme un 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement de 408 587 €,
- Autorise M. le Président à signer la convention correspondante.

DIFFUSION MUSICALE - AIDES FINANCIERES AUX ASSOCIATIONS MUSICALES - 1ERE REPARTITION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à octroyer des subventions aux associations musicales pour l'année 2008 au titre de la Diffusion Musicale,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'allouer les aides financières aux associations musicales comme suit :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION PROPOSEE
Association pour la Création et la Diffusion des Initiatives Musicales (ACDIM) - BAR LE DUC	Diffusion de concerts : 8 000 € Aide à la diffusion des ensembles artistiques : 5 000 € Festi'Cuivres : 4 000 €	17 000 €
Association Culturelle de la Cathédrale de Verdun (ACCV) - VERDUN	Programmation des heures musicales 2008 « Spécial 90 ^{ème} Anniversaire 1918/2008 »	15 000 €
Association des Parents d'Elèves et des Amis du Conservatoire (APEAC) - SAINT MIHIEL	Saison musicale : 3 500 € Festival intitulé F'Estivales : 8 000 €	11 500 €
Office Municipal pour l'Animation (OMA) - COMMERCEY	Animation du territoire en lien avec le Conservatoire de Musique de Commercey	2 444 €
Association ODYSSEE - TRONVILLE EN BARROIS	Création de spectacles et concerts : 1 300 € Enseignement de la musique : 1 500 €	2 700 €
Association GRAINES DE SON - GONDRECOURT LE CHAT	Saison musicale : 3 200 € Festival « Les P'Tits Lieux » : 5 000 €	8 200 €
Les Amis des Orgues de Waly - WALY	Organisation de concerts « Des Sons et des Mots »	14 000 €
Association Musiques et Terrasses - VERDUN	Organisation du Festival « Musiques et Terrasses » : 15 000 € Ateliers d'éveil pédagogique : 1 000 €	16 000 €
Association « Vu d'Un Œuf » FRESNES EN WOËVRE	Festival « Densité » : 10 000 € Festival « Fresnes en Watt » : 5 500 € Actions pédagogiques et création : 8 000 €	23 500 €
Musique d'Ensemble du Barrois (MEB) – BAR LE DUC	Diffusion de concerts et stages de formation : 2 000 € Enseignement de la musique : 1 800 €	3 800 €
TOTAL		114 144 €

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer, pour les subventions supérieures à 23 000 €, la convention correspondante.

Ces crédits sont réservés sur la ligne budgétaire 6574000 311 F710.

DIFFUSION MUSICALE - AIDES FINANCIERES AUX HARMONIES/BATTERIES/FANFARES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à octroyer des Harmonies/Batteries/Fanfares pour l'année 2008 au titre de la Diffusion Musicale,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer les aides financières aux Harmonies/Batteries/Fanfares comme suit :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION PROPOSEE
Amicale Ancervilloise - ANCERVILLE	Animation du territoire et formation musicale	3 000 €
Fanfare de Montiers sur Saulx - MONTIERS SUR SAULX	Animation du territoire et acquisition d'instruments de musique	1 390 €
Harmonie de Saint Sébastien - BELLEVILLE SUR MEUSE	Animation du territoire et formation musicale	1 700 €
Harmonie Municipale de Boulogny - BOULIGNY	Animation du territoire et enseignement musical : 3 100 € Achat d'instruments et entretien : 900 €	4 000 €
Harmonie de Ligny (LADOH) - LIGNY EN BARROIS	Animation du territoire et projet de jumelage avec l'Orchestre d'Aichtal en Allemagne	500 €
Harmonie Municipale de Thierville - THIERVILLE SUR MEUSE	Animation du territoire et enseignement musical : 3 000 € Week-end autour d'ateliers musicaux : 1 000 € Achat de matériel : 250 €	4 250 €
Harmonie ODYSSEE - TRONVILLE EN BARROIS	Animation du territoire	1 000 €
Harmonie Municipale de Saint Mihiel - SAINT MIHIEL	Animation du territoire : 1 000 € Concerts en région et tournée Pays Bas : 3 000 €	4 000 €
Harmonie Stainoise - ETAIN	Animation du territoire et enseignement musical	2 000 €
Harmonie Municipale de Revigny - REVIGNY SUR ORNAIN	Animation du territoire et enseignement musical : 4 800 € Achat de matériel : 500 €	5 300 €
Lyre Stenaisienne - STENAY	Animation du territoire et acquisition d'instruments de musique	1 440 €
Harmonie Municipale de Commercy - COMMERCY	Animation du territoire : 1 000 € Enregistrement d'un CD : 225 €	1 225 €
Harmonie AMIDEZART - BAR LE DUC	« Zic Zazou en Harmonie »	2 700 €
TOTAL		32 505 €

Ces crédits sont réservés sur la ligne budgétaire 6574000 311 F710.

AIDE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET POLITIQUE DE MEMOIRE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A LA COMPAGNIE BALAZS GERA DE BAR LE DUC

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer des subventions au titre des associations culturelles et au titre de la Politique de Mémoire à l'association BALAZS GERA de Bar-le-Duc,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'allouer les subventions suivantes à l'association BALAZS GERA :

- 21 000 € au titre des associations culturelles, ligne budgétaire : 6574 311 F630
- 14 000 € au titre de la Politique de Mémoire, ligne budgétaire : 657400094 F150

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention correspondante.

AIDE & APPUI AUX COLLECTIVITES

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - PRE-PROGRAMMATION ET PROGRAMMATION 2006-2007 ET 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la pré-programmation et la programmation d'opérations dans le cadre de la politique de développement territorial et de logements communaux et/ou intercommunaux,

Après en avoir délibéré,

Décide de se prononcer favorablement sur la pré-programmation et la programmation d'opérations au titre de 2006, 2007 et 2008 présentées par les structures intercommunales suivantes :

- La Communauté de Communes de Bar-le-Duc
 - La Communauté de Communes du Centre Argonne
 - La Communauté de Communes du Canton de Fresnes-en-Woëvre
 - La Communauté de Communes Meuse Voie Sacrée
 - La Communauté de Communes de la Petite Woëvre
 - La Communauté de Communes du Pays de Revigny
 - La Communauté de Communes du Sammiellois
 - La Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois
 - La Communauté de Communes du Pays de Stenay
 - La Communauté de Communes de Triaucourt Vaubecourt
 - La Communauté de Communes du Pays de Vigneulles les Hattonchatel
 - La Communauté de Communes du Canton de Void
- et
- La Commune de Dieue-sur-Meuse
 - Le Sivom des Sources de l'Aire
 - La Ville de Bar-le-Duc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BAR LE DUC
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 10 AVRIL 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Aménagement du parvis devant la mairie de Fains Veel	Commune	35 038,80	35 038,80	10 511,60 (2007)	30%					30%	X 29/11/07	X						
Restructuration de la salle polyvalente de Vavincourt	Commune	93 840,50	76 968,50	23 090,55 (2007)	30%					30%	X 29/11/07	X						
Total CP		128 879,30	112 007,30	33 602,15									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			dont 2006 :	0,00		0,00		0,00										
			2007 :	33 602,15		0,00		0,00										
			2008 :	0,00		0,00		0,00										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	99,52%
enveloppe 2007	62,42%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 - 2008
CP du 10 AVRIL 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Rénovation d'un logement communal à Neuville en Argonne	Commune	7 946,93 TTC	7 946,93 TTC	1 986,73 (2006)	25%			1 986,73 (2007)	25%	50%	X 24/05/2007	X						
		7 946,93	7 946,93	1 986,73				0,00										
			dont 2006 :	1 986,73		0,00		0,00										
			2007 :	0,00		0,00		1 986,73										
			2008 :	0,00		0,00		0,00										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	0,00%
enveloppe 2008	0,00%

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE FRESNES
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 10 avril 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Daniel ROUSSEL 28 rue Principale 55160 SAULX LES CHAMPLONS : pompe à chaleur air/eau	Privé	28 832,10 TTC	28 832,10 TTC	800,00 (2007)	2,77%		0,00%		0,00%	2,77%	X							
Alexis JAMIN 13 grande rue 55210 AVILLERS Ste CROIX : pompe à chaleur air/eau dans une future habitation principale chemin du Rollet à Doncourt aux Templiers	Privé	19 966,02 TTC	19 966,02 TTC	800,00 (2007)	4,01%		0,00%		0,00%	4,01%	X							
Thierry RICHARD 9 rue de Nancy 55160 FRESNES EN WOEVRE : pompe à chaleur air/eau	Privé	11 900,40 TTC	11 900,40 TTC	800,00 (2007)	6,72%		0,00%		0,00%	6,72%		X						
		60 698,52	60 698,52	2 400,00		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	2 400,00	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	99,59%
enveloppe 2007	11,28%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE VOIE SACREE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 10 avril 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Eradication d'une ruine communale à Ville sur Cousances	Commune	3 150,00	2 800,00	1 400,00 (2007)	50,00%					50,00%	X							
Réfection des façades de la salle des fêtes de Landrecourt-Lempire	Commune	4 461,00	4 461,00	1 115,25 (2007)	25,00%					25,00%	X							
TOTAL CP :		7 611,00	7 261,00	2 515,25		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	2 515,25	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	34,15%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PETITE WOEVRE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 10 avril 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Aménagement de la Chapelle du Jévaux	Commune de Géville	33 981,25	33 981,25	10 194,37 (2007)	30,00%		0,00%		0,00%	30,00%		X						
		33 981,25	33 981,25	10 194,37		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			dont 2006 :	0,00		0,00		0,00										
			2007 :	10 194,37		0,00		0,00										
			2008 :	0,00		0,00		0,00										

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	67,98%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 10 AVRIL 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Réhabilitation de la salle des fêtes de Rancourt-sur-Ornain	Commune	139 500,00	40 000,00	16 000,00 (2007)	40,00%					40,00%		X				DGE 20% 28 000.00 acquis Réserve Parlementaire 14.3% 20 000.00 acquis		
		139 500,00	40 000,00	16 000,00									0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	16 000,00	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	37,19%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAMMIELLOIS
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 10 avril 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Valorisation paysagère globale de la commune de Sampigny (1ère tranche)	Commune	5 895,97	5 895,97	1 768,79 (2007)	30,00%					30,00%	X CP 29/11/07	X						
Valorisation paysagère globale de la commune de Sampigny (2ème tranche)	Commune	6 972,51	6 972,51	2 091,75 (2008)	30,00%					30,00%	X CP 06/03/08	X						
Rénovation d'une salle de convivialité à Seuzey	Commune	102 010,00	102 010,00	25 502,50 (2008)	25,00%					25,00%	X							
		114 878,48	114 878,48	29 363,04		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	1 768,79	0,00	0,00
2008 :	27 594,25	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	100,00%
enveloppe 2008	74,91%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAULX ET DU PERTHOIS
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 10 AVRIL 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Réhabilitation de 2 logements à Aulnois-en-Perthois	Commune	130 081,50 TTC	76 200,00 TTC					19 050.00 (2006)	25,00%	25,00%	X 11/05/06	X					19 050,00	
		130 081,50	76 200,00	0,00				19 050.00					0,00	0,00	0,00	0,00	19 050,00	0,00
			dont 2006 :	0,00		0,00		19 050.00										
			2007 :	0,00		0,00		0,00										
			2008 :	0,00		0,00		0,00										

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	86,34%
enveloppe 2007	0,00%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 10 avril 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Programme de ravalement de façades privées	Codecom pour le compte de particuliers	73 200,00 TTC	73 200,00 TTC	9 150,00 (2008)	12,50%		0,00%		0,00%	12,50%	X							
Réhabilitation de l'espace polyvalent "La rencontre" à Laneuville sur Meuse	Commune	68 176,63	37 044,30	3 704,43 (2007)	10,00%		0,00%		0,00%	10,00%	X							
			2 955,70	295,57 (2008)	10,00%		0,00%		0,00%	10,00%	X							
		141 376,63	113 200,00	13 150,00		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	3 704,43	0,00	0,00
2008 :	9 445,57	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	100,00%
enveloppe 2008	19,55%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TRIAUCOURT-VAUBECOURT
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 - 2008
CP du 10 AVRIL 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	UE	Etat	Région	Autres
Rénovation de la chapelle Ste Anne et aménagement de ses abords à Louppy-le-Château	Commune	29 500,00	24 903,10	6 225,78 (2007)	25%						X							
Restauration d'une chapelle funéraire dans le cimetière de Chaumont-sur-Aire	Commune	16 509,00	16 509,00	4 127,25 (2007)	25%						X 06/03/2008	X						souscription Fondation d Patrimoine lancée
		46 009,00	41 412,10	10 353,03														

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	10 353,03	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	98,27%
enveloppe 2007	19,36%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIGNEULLES LES HATTONCHATEL
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 10 avril 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Programme d'aide à la mise en place de dispositifs d'économies d'énergie	Codecom pour le compte de particuliers	128 000,00 TTC	128 000,00 TTC	32 000,00 (2007)	25,00%		0,00%		0,00%	25,00%		X						
		128 000,00	128 000,00	32 000,00		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	32 000,00	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	82,66%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE VOID
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 10 AVRIL 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Restauration du lavoir à Troussey	Commune	34 727,07	34 727,07	3 472,70 (2007)	10%					10%	X							
Eradication d'une ruine communale 12 rue de Strasbourg à Void-Vacon	Commune	12 965,65	2 400,00	1 200,00 (2007)	50%					50%		X						
Rénovation de l'ensemble fontaine-lavoir-égayoir à Villeroy-sur-Meholle	Commune	80 570,62	44 551,52	4 455,15 (2006)	10%					10%	X 01/03/07	X						
			35 448,48	3 544,85 (2007)	10%					10%	X 01/03/07	X						
Total CP		128 263,34	117 127,07	12 672,70									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			dont 2006 :	4 455,15		0,00		0,00										
			2007 :	8 217,55		0,00		0,00										
			2008 :	0,00		0,00		0,00										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	29,49%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2007-2008
FONDS DEPARTEMENTAL LOGEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX
CP du 10 avril 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Restructuration du logement de l'ancienne perception de Dieue sur Meuse en deux appartements (T2 et T4)	Commune	161 136,58 TTC	76 200,00 TTC		0,00%		0,00%	19 050,00 (2008)	25,00%	25,00%	X							
		161 136,58	76 200,00	0,00		0,00		19 050,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			dont 2006 :	0,00		0,00		0,00										
			2007 :	0,00		0,00		0,00										
			2008 :	0,00		0,00		19 050,00										

SIVOM DES SOURCES DE L'AIRE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 10 AVRIL 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Eradication d'une ruine communale rue des 3 maisons à Willeroncourt	Commune	5 416,83	3 800,00	1 900,00 (2007)	50,00%					50,00%		X						
TOTAL CP		5 416,83	3 800,00	1 900,00				0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	1 900,00	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	70,62%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

VILLE DE BAR-LE-DUC
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 - 2008
CP du 10 AVRIL 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales										Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Ravalement de façades privées 6ème tranche Secteur Sauvegardé	Ville de Bar-le-Duc	73 200,00 TTC	73 200,00 TTC	9 150,00 (2007)	12,50%			12,50%	X							
TOTAL CP		73 200,00	73 200,00	9 150,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00
2007 :	9 150,00	0,00
2008 :	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	43,14%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - PRE-PROGRAMMATION ET PROGRAMMATION FGT TERRITORIAL

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la pré-programmation et la programmation d'opérations dans le cadre de la répartition du Fonds Grands Travaux Territorial,

Après en avoir délibéré,

Décide de se prononcer favorablement sur la pré-programmation et la programmation, au titre de 2007 et 2008, de projets financés sur le Fonds Grands Travaux Territorial et présentés dans le tableau ci-joint.

FONDS GRANDS TRAVAUX
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 - 2008
CP du 10 AVRIL 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales										Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Création d'une gare multimodale (1ère tranche)	Ville de Bar-le-Duc	2 024 415,00	391 845,00			39 184,50 (2008)	10,00%	10,00%	X		39 184,50 10% de la DS			240 000,00 acquis		330 000,00 SITUB acquis
Mise en place d'une signalétique touristique	Syndicat Mixte du Pays Barrois	115 697,00	115 697,00			23 139,40 (2007)	20,00%	20,00%	X 20/09/07	X					69 419,00	
Construction d'une structure multi-accueil de la petite enfance à Thierville sur Meuse	Commune de Thierville sur Meuse	795 602,40	581 714,50			174 514,35 (2007)	30,00%	30,00%	X 26/04/2007	X					104 427,00	255 000,00
Aménagement du cœur de village à Void-Vacon	Commune de Void-Vacon	1 007 333,00	117 058,00			23 411,60 (2008)	20,00%	20,00%	X			14 000,00 Amendes police		32 000,00 DGE		
TOTAL CP		3 943 047,40	1 206 314,50	0,00		260 249,85					39 184,50	14 000,00	0,00	272 000,00	173 846,00	585 000,00
			dont 2006 :	0,00		0,00										
			2007 :	0,00		197 653,75										
			2008 :	0,00		62 596,10										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
FGT 2006	98,47%
FGT 2007	80,38%
FGT 2008	18,97%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant attribué

AMENAGEMENT

REALISATION D'ECHANGES AMIABLES D'IMMEUBLES RURAUX - OCTROI D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à des échanges amiables d'immeubles ruraux réalisés sur les territoires des communes de DANNEVOUX, PAROIS, VERY, BRABANT EN ARGONNE, LACROIX SUR MEUSE et TROYON,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer les subventions départementales suivantes :

- o Monsieur Jacques DETANTE : 550,00 €
- o Madame Josette DETANTE : 1 233,00 €
- o Monsieur Michel VUILLAUME : 550,00 €
- o Monsieur Gilbert LHERMITTE : 114,00 €
- o Monsieur Henri LOMBARD : 307,00 €
- o Monsieur René CHARLE : 584,50 €
- o GFA Jolychamp : 221,00 €
- o Monsieur Jean-Luc EMOND : 170,50 €

COMMUNICATION

SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR DES ACTIONS HUMANITAIRES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à étudier différentes demandes de subventions au titre de l'action humanitaire,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer une subvention aux projets présentés par :

- Association NIGER MA ZAADA 2 500 €
- Association Liouba Lorr'Ukraine 1 000 €
- Association GRADINITSA 2 500 €
- Collectif Meusien pour la Semaine de la Solidarité Internationale 1 000 €

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les conventions financières s'y rapportant.

CAPEB 55 - PROMOTION DU PATRIMOINE ET VALORISATION DES METIERS - PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer une aide financière à la CAPEB 55 pour la promotion du patrimoine et la valorisation des métiers,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 € à la CAPEB 55.

FETE DE LA GRENOUILLE A SAMPIGNY - PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder à la commune de SAMPIGNY, une aide financière pour la Fête de la « Grenouillade » qui aura lieu le dimanche 29 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer à la commune de SAMPIGNY une subvention d'un montant de 1 500 €.

DEPENDANCE - HANDICAP

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALZHEIMEUSE CAFE - ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer une subvention à l'Association Alzheimer Café pour financer des activités et projets en 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer à l'Association Alzheimer Café une subvention de 500 €.

DR-GESTION ADMINISTRATIVE

APPROBATION DU BILAN DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC RELATIF AU PROJET DE CONTOURNEMENT DE BAR-LE-DUC

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à statuer sur l'approbation du bilan de concertation concernant le contournement de Bar le Duc,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver le bilan de concertation,
- Approuve la phase Etudes préliminaires,
- Autorise la suite des études sur la base du fuseau F1 situé au Sud Ouest de BAR LE DUC et de surseoir à la poursuite de l'étude du tronçon NORD EST de cette agglomération.

ACQUISITIONS FONCIERES EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE LA RD 190 ENTRE DEUXNOUDS-DEVANT-BEAUZEE ET MONDRECOURT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à procéder à des acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la RD 190 entre Deuxnouds-devant-Beauzée et Mondrecourt,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les actes administratifs de vente ainsi que tout document s'y rapportant selon les modalités définies dans le rapport.

EDUCATION

SITE IUFM DE BAR LE DUC - PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à verser une subvention à l'Université Henri Poincaré de Nancy 1 au titre de la programmation 2008 des équipements destinés à l'I.U.F.M. et à son école annexe, ainsi qu'au Centre d'Etudes Scientifiques Supérieures antenne meusienne de l'Université,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention d'un montant de 35 328,08 €, au titre de la programmation 2008 des équipements du site de l'I.U.F.M. de Bar le Duc (I.U.F.M., école Jean Errard et C.E.S.S.) selon la répartition suivante :

Etablissement	Nature des équipements	Montant TTC
IUFM	- Equipement interactif : tableau blanc + vidéo-projecteur + connectique	3 160,00 €
	- 3 écrans plasma haute définition	4 302,00 €
	- 2 caméscopes numériques disque dur + batteries et chargeurs	2 052,00 €
	- 2 ordinateurs de bureau	1 400,00 €
	- Imprimante laser couleur	300,00 €
	- 2 scanners	458,00 €
	- Fontaine à eau réfrigérée	1 270,00 €
	- Nettoyeur haute pression	900,00 €
		<u>13 872,00 €</u>
Ecole primaire Jean Errard	- 3 bureaux ½ ministre 4 pieds	1 381,38 €
	- 1 bureau classique 4 pieds	190,16 €
	- 1 caisson à roulettes	223,65 €
	- 1 table double plateau pour vidéo-projecteur	190,16 €
	- 50 chaises scolaires T5	<u>1 435,00 €</u>
		3 420,35 €
Ecole maternelle Jean Errard	- Complément d'équipements informatiques sous la forme de 2 micros-ordinateurs (matériels acquis dans le cadre du marché passé par l'IUFM de Lorraine)	1 200,00 €
	- 1 imprimante réseau (idem)	200,00 €
	- 1 ordinateur portable (idem)	900,00 €
	- 1 vidéo-projecteur	<u>900,00 €</u>
		3 200,00 €
	Total général	20 462,35 €

Etablissement	Nature des équipements	Montant TTC
CESS	- 18 microscopes	13 715,73 €
	- 1 bureau ½ ministre	400,00 €
	- 1 siège de bureau	150,00 €
	- 6 chaises de travail	<u>600,00 €</u>
		14 865,73 €

ACTION DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES ECOLES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder des subventions aux collectivités dans le cadre de l'Action Départementale en Faveur des Ecoles,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir les dossiers suivants et d'accorder les subventions correspondantes :

AP	Collectivités	Nature de l'opération	Dép. Subv.	Taux	Subv.
2007	Codecom du Centre Argonne – Clermont en Argonne	Acquisition de matériel informatique et audio vidéo pour le RPI de Clermont en Argonne	5 508,90 €	30 %	1 652,67 €
		Acquisition de matériel scolaire pour le RPI de la Vallée de la Biesme (Les Islettes)	10 045,40 €	30 %	3 013,62 €
2007	GONDRECOURT	Aménagement d'une aire de jeux à l'école maternelle de Gondrecourt	10 661,72 €	30 %	3 198,52 €
2008	THIERVILLE	Acquisition de matériel scolaire pour 2 salles de classes primaire et maternelle	7 067,60 €	30 %	2 120,28 €
2008	SIS du JHIRLQ LOUPPY SUR LOISON	Construction d'un groupe scolaire à Juvigny sur Loison	932 300,00 €	20 %	186 460,00 €
				TOTAL	196 445,09 €

ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE – PROGRAMME D' ACTIONS 2007/2008 POUR LES ZEP DE BAR LE DUC ET VERDUN

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à octroyer une subvention aux Collèges « Jacques Prévert » de BAR LE DUC et « Maurice Barrès » de VERDUN pour financer les actions 2007/2008 des Zones d'Education Prioritaire de BAR LE DUC et VERDUN,

Après en avoir délibéré,

- Octroie une subvention de :

→ **7 622 €** au Collège « Jacques Prévert » de BAR LE DUC,

→ **7 622 €** au Collège « Maurice Barrès » de VERDUN,

pour financer les actions 2007/2008 des Zones d'Education Prioritaire de BAR LE DUC et VERDUN.

FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au collège « Les Avrils » de SAINT-MIHIEL,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer au collège « Les Avrils » de SAINT-MIHIEL une subvention exceptionnelle 13 000 € affectée au remboursement des frais engagés pour l'acquisition de matériaux nécessaires à la réalisation, par les agents départementaux du collège, des travaux dans les logements de fonction, au titre du contrat d'objectifs 2007 conclu entre l'établissement et le Conseil Général.

COLLEGES PUBLICS - FONDS D'INNOVATION SCOLAIRE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution de subventions au titre du Fonds d'Innovation Scolaire pour la réalisation de projets pédagogiques,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder, par l'intermédiaire du Fonds d'Innovation Scolaire (6568-221-D120), les subventions suivantes :

- au collège « Raymond Poincaré » de BAR LE DUC :
200 € pour le stage en plein air prévu en juin 2008 au profit d'élèves de sixième et de l'UPI,
- au collège « Jacques Prévert » de BAR LE DUC :
500 € pour le projet « Ascension du Dôme de Polset » du 21 au 28 juin 2008, au profit d'élèves de quatrième de SEGPA.

DOTATION POUR CONCOURS PLANETE TERRE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la dotation du concours « Planète Terre » organisé par le rectorat en direction des collégiens,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement à la dotation par le Conseil Général de deux appareils photos numériques d'une valeur de 380,05 € chacun.

La somme de 760,10 € sera prélevée sur les crédits réservés aux dots et prix (imputation budgétaire : 6713 91 N110).

AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ECOLE JEAN ERRARD DE BAR LE DUC POUR UN SEJOUR DECOUVERTE ENVIRONNEMENT A BEAULIEU EN ARGONNE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'école Jean Errard, école d'application de l'IUFM, au titre d'un séjour « découverte environnement » sur le site de Beaulieu en Argonne, pour 71 enfants de classes maternelles – moyenne et grande sections-, au cours du mois de mai 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide d'augmenter exceptionnellement la participation du Département aux frais de fonctionnement de l'antenne meusienne de l'IUFM/école Jean Errard, pour ce projet, à hauteur de 50 % des frais de transport pour les 2 séjours, soit 350 €.

PLAN D'ACTION VISANT AU RETOUR A L'EMPLOI DES LICENCIES ECONOMIQUES - DEMANDE DE FINANCEMENT AU GIP OBJECTIF MEUSE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant au financement par le GIP Objectif Meuse, de mesures mises en place par le Conseil Général de la Meuse, et destinées à favoriser le reclassement des meusiens victimes de licenciements économiques, au travers d'aides octroyées à la formation et à la mobilité,

Après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Président du Conseil Général à solliciter le GIP Objectif Meuse pour un **37 500€**, représentant 50 % d'un coût total de **75 000 €**, correspondant à l'enveloppe mobilisée par le Conseil Général de la Meuse au titre de 2008 pour financer le plan d'action correspondant, destiné à favoriser le reclassement des licenciés économiques meusiens par l'attribution d'aides au financement de formations et déplacements pour la recherche ou la reprise d'un emploi,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette décision et à l'obtention de la subvention.

TRAVAUX DE REHABILITATION, DE RESTRUCTURATION ET DE RENOVATION DU COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE DE BOULIGNY - DEMANDE DE FINANCEMENT AU GIP OBJECTIF MEUSE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant au financement par le GIP Objectif Meuse du projet de réhabilitation, de restructuration et de rénovation du Collège « Pierre et Marie Curie » de BOULIGNY,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de réhabilitation, de restructuration et de rénovation du Collège « Pierre et Marie Curie » de BOULIGNY pour l'adapter à une pédagogie et à un mode de fonctionnement modernes,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à solliciter le GIP Objectif Meuse, pour un montant de **126 045,15 €**, représentant 30 % d'un coût total de **420 150,50 € HT**, et correspondant aux dépenses liées à la réhabilitation du Collège de Bouligny,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à l'obtention des subventions.

REAMENAGEMENT DU MUSEE DE LA BIERE A STENAY - DEMANDE DE FINANCEMENT AU GIP OBJECTIF MEUSE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant au financement par le GIP Objectif Meuse et par la DRAC de Lorraine du projet de réaménagement muséographique du Musée de la Bière à Stenay,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de réaménagement du Musée de la Bière à Stenay qui prévoit la réalisation de travaux de réhabilitation et d'aménagement muséographique,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à solliciter le GIP Objectif Meuse, pour un montant de **47 197,34 €**, représentant 40 % d'un coût total de **117 993,35 € HT**, ainsi que la DRAC de Lorraine, pour un montant de **17 664,00 €**,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à l'obtention des subventions.

CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A LA COMPOSITION ET AU ROLE DE L'INSTANCE D'EVALUATION DU CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la présentation de la Convention Particulière correspondant à la composition et au rôle de l'instance d'évaluation du Contrat de Etat-Région 2007-2013,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le contenu de la Convention Particulière relative à la composition et au rôle de l'instance d'évaluation du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013,
- S'agissant du financement de l'évaluation, demande à être saisie le moment venu des conditions de l'engagement départemental, le Conseil Général étant appelé à délibérer des éventuelles propositions d'inscriptions budgétaires au titre du vote des budgets primitifs correspondants,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer cette convention,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette Convention Particulière.

CPER 2007-2013

CONVENTION PARTICULIERE

COMPOSITION ET ROLE DE L'INSTANCE D'EVALUATION

En application de la circulaire du Premier Ministre du 04 mai 2007, relative à l'évaluation des Contrats de projets et des programmes européens, il est créé une **Instance d'évaluation**, commune au Contrat de projets et au Programme Opérationnel «compétitivité régionale et emploi» Lorraine 2007-2013.

La présente convention en précise la composition et les modalités de fonctionnement.

I -COMPOSITION DE L'INSTANCE D'EVALUATION

Sont membres de l'instance d'évaluation :

- le Préfet de région, ou son représentant (co-président),
- le Président du conseil régional, ou son représentant (co-président),
- le Président du Conseil Economique et Social, ou son représentant,

Ils sont accompagnés des collaborateurs qu'ils jugent utiles pour le fonctionnement de l'Instance.

- pour les autres collectivités cofinçant le Contrat de projet:

- des présidents des conseils généraux (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Meuse) ou leurs représentants ;
- des maires des communes et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale signataires du présent Contrat de projet ou de leurs représentants.

Ils sont accompagnés des collaborateurs qu'ils jugent utiles pour le fonctionnement de l'Instance.

- Elle comprend en outre :

- le directeur de l'OSEO-ANVAR ou son représentant ;
- le directeur de l'INSEE ou son représentant ;
- en tant qu'observateurs, les préfets de département ou leurs représentants

L'instance peut s'adjoindre en tant que de besoin des personnalités et experts compétents.

II. FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE

➤ L'instance d'évaluation :

- établit le plan prévisionnel et les plans annuels d'évaluation, conjoints ou séparés pour chacun des deux programmes ;
- harmonise les méthodes, les exercices et les outils d'évaluation ;
- désigne pour chaque évaluation un chef de projet qui constitue une instance technique ;
- mandate cette instance technique pour valider ces cahiers des charges et choisir le cabinet chargé de l'évaluation ;
- donne un avis sur les résultats des évaluations et formule des propositions sur les suites à donner ;
- transmet ses conclusions et ses propositions au Comité Régional de programmation, de suivi et d'évaluation du Contrat de Projets ainsi qu'au Comité de suivi du Programme Opérationnel.

Le choix des évaluations peut aussi procéder :

- pour le Contrat de projets, de thèmes définis au niveau national par l'Instance Nationale d'Evaluation dans laquelle les régions sont représentées, ainsi que des choix du Comité régional de programmation et de suivi du Contrat de projets ;
- pour le PO, de thèmes définis par la Commission européenne.

Les résultats des évaluations seront utilisés pour éclairer le suivi des programmes. Une évaluation intermédiaire sera notamment réalisée dans la perspective de la révision à mi-parcours de 2010 du Contrat de projets et du Programme Opérationnel.

- L'instance technique comprend des représentants des services concernés par le programme évalué, des experts, des bénéficiaires des politiques évaluées. Elle rédige le cahier des charges, sélectionne le cabinet chargé de l'étude, l'assiste dans ses travaux, remet à l'instance d'évaluation ses conclusions sur le rapport d'évaluation.
- Le secrétariat de l'Instance d'évaluation et celui des instances techniques est assuré par une cellule composée :
 - du responsable du Département Europe du SGAR ou son représentant ;
 - du chargé de mission Contrat de projet du SGAR ;
 - du chargé d'études évaluation du SESGAR ;
 - d'un représentant de la Direction des Politiques contractuelles nationales et européennes du Conseil Régional ;
 - d'un représentant de la Direction Evaluation et Qualité du Conseil Régional.

III - FINANCEMENT

Le financement du dispositif d'évaluation sera assuré de façon conjointe par les différents signataires projet par projet, au prorata de leur financement des programmes évalués.

Pour le Contrat de projets, le financement par l'Etat de ces évaluations sera délégué chaque année par la DIACT sur crédits centraux, non inclus au Contrat de projets.

Pour le Programme Opérationnel, les crédits nécessaires seront mobilisés sur l'assistance technique.

Le Préfet de la Région Lorraine,

Le Président du Conseil Régional de Lorraine,

Bernard NIQUET

Jean-Pierre MASSERET

Le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,

Le Président du Conseil Général de la Meuse,

Le Président du Conseil Général de la Moselle,

Le Président du Conseil Général des Vosges,

Le Maire de Metz,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Metz Métropole,

Le Maire de Nancy,

Le Président de la Communauté
Urbaine du Grand Nancy,

Le Maire de Thionville,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération "Portes de France -
Thionville",

Le Maire d'Epinal,

Le Président de la Communauté de
Communes Epinal-Golbey,

Le Maire de Bar-le-Duc,

Le Président de la Communauté de
Communes de Bar-le-Duc,

Le Président du Sillon Lorrain,

Le Président de l'Association Sarre Moselle Avenir,

Le Directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,



ville de Nancy,



PROJET DE NUMERISATION DE LA PRESSE MEUSIENNE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2008 DE LA MISSION DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC DE LORRAINE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant au financement par la DRAC du projet de numérisation de la presse meusienne, engagé par les Archives Départementales de la Meuse, et retenu dans le cadre de l'appel à projet national de la Mission de la Recherche et de la Technologie lancé en 2007,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le projet des Archives Départementales de la Meuse de numérisation de la presse meusienne,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à solliciter la DRAC de Lorraine pour un 5 000 €, représentant 50 % d'un coût total de 10 000 € TTC,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à l'obtention de la subvention.

ENFANCE

CLAS - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MISSION DEPARTEMENTALE D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant l'octroi d'une subvention à la Mission Départementale d'Accompagnement à la Scolarité,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention d'un montant de 40 800 €.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

La Commission Permanente,

Informée de l'action en annulation de la décision du 27 février 2008 intentée par les époux D. devant le Tribunal Administratif de Nancy,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à ester en défense dans le cadre de ce contentieux enregistré sous le n°0800426-2.

SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT - 2EME PROGRAMMATION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à soutenir les organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une subvention départementale de 8 000 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) pour accompagner le programme éducatif 2007/2008 « Ca va chauffer »,
- Décide d'attribuer une subvention départementale de 4 000 € au CDDP pour accompagner le 4^{ème} forum d'Education au Développement Durable 2008.

ENERGIES RENOUVELABLES - BOIS-ENERGIE - CODECOM DU PAYS DE VIGNEULLES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution d'aides financières dans le cadre de la politique départementale en faveur du Bois - Energie,

Après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer une subvention de 29 578,20 € à la Communauté de Communes du Pays de Vigneulles pour accompagner le projet d'installation d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté avec silo de stockage pour chauffer le futur groupe scolaire de Vigneulles.

M. DENOYELLE Sylvain n'ayant participé ni au débat, ni au vote.

PROJETS D'EQUIPEMENTS DES COLLECTIVITES EN MATIERE DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés des collectivités,

Après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer une subvention à la structure intercommunale suivante :

Collectivités	Equipements	DSHT	Taux %	Subvention Département
Codecom de Spincourt	Collecte sélective - programmation complémentaire	1 890,00 €	30	567,00 €

ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE - ANNEE 2008 - PROGRAMMATION N° 1

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale N°1 de l'année 2008 concernant le programme d'Assainissement et d'Eau Potable,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le programme présenté,
- Arrête la répartition des subventions comme indiqué dans les tableaux ci-joint,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

Service Environnement-Energie

CP du 10 Avril 2008

PROGRAMMATION N°1 - ASSAINISSEMENT**Année 2008**

Collectivité Bénéficiaire	Nature des Travaux	Dépense Subventionnable Hors Taxes	Département		Observations
			Taux	Subvention	
Bassin Rhin-Meuse					
Syndicat Mixte d'Assainissement et de Transports Urbains du Verdunois (SMATUV)	CPA N°1690 Travaux d'amélioration de la collecte des eaux usées à DUGNY-SUR-MEUSE et HAUDAINVILLE (entrée Sud de Verdun)	1 060 900	30%	318 270	Pré-Programmation 2008
Syndicat d'Assainissement de la DIEUE	CPA N°1091 Création d'un réseau de collecte des eaux usées à ANCEMONT, DIEUE et SOMMEDIUE - Tranche 3 à 5 - Lot N°1	1 655 000	30%	496 500	Pré-Programmation 2008
Syndicat des Eaux de PIENNES	CPA N°1413 Création d'un collecteur d'eaux usées le long de la RD106 à DOMMARY-BARONCOURT Phase N°2	990 100	30%	297 030	Pré-Programmation 2008
Viabilisation de Lotissement					
SORCY-SAINT-MARTIN	Lotissement "La Louvière" Réseau Eaux Usées et Maîtrise d'Œuvre 34 parcelles	68 402	25%	17 101	Pré-Programmation 2008
VOID-VACON	Lotissement "sur les Ormes" Réseau Eaux Usées et Maîtrise d'Œuvre 25 parcelles	163 930	25%	40 983	Pré-Programmation 2007
Total Bassin Rhin-Meuse	Pré-Programmation 2007	163 930 €	40 983 €		
	Pré-Programmation 2008	3 774 402 €	1 128 901 €		
	TOTAL	3 938 332 €	1 169 884 €		

CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

Service Environnement-Energie

CP du 10 Avril 2008

PROGRAMMATION N°1 - ASSAINISSEMENT**Année 2008**

Collectivité Bénéficiaire	Nature des Travaux	Dépense Subventionnable Hors Taxes	Département		Observations
			Taux	Subvention	

Bassin Seine-Normandie

Communauté de Communes de BAR-LE-DUC	Création d'un réseau de collecte des eaux usées à BEHONNE Tranche N°4 - voie de la Croix	107 600	30%	32 280	Pré-Programmation 2007
SIVOM des 4 CANTONS	Extension du réseau de collecte des eaux usées à BOUCHON-SUR-SAULX Lieux-dit "La Varenne" et "Chemin de Villers"	7 400	30%	2 220	Pré-Programmation 2007

Viabilisation de Lotissement

Total Bassin Seine-Normandie	Pré-Programmation 2007	115 000 €	34 500 €
	Pré-Programmation 2008	0 €	0 €
	TOTAL	115 000 €	34 500 €

TOTAL GENERAL ASSAINISSEMENT	Pré-Programmation 2007	278 930 €	75 483 €
	Pré-Programmation 2008	3 774 402 €	1 128 901 €
	TOTAL GENERAL	4 053 332 €	1 204 384 €

CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable
Service Environnement-Energie
CP du 10 Avril 2008

PROGRAMMATION N°1 - EAU POTABLE**Année 2008**

Collectivité Bénéficiaire	Nature des Travaux	Dépense Subventionnable Hors Taxes	Département		Observations
			Taux	Subvention	
Bassin Rhin-Meuse					
CHAMPOUGNY	Extension réseau AEP chemin dit "du Fort"	22 418	30%	6 725	Pré-Programmation 2007
EIX	Restructuration complète réseau AEP	399 000	30%	119 700	Pré-Programmation 2008
FLASSIGNY	Extension réseau AEP chemin du Moulin	5 982	30%	1 795	Pré-Programmation 2008
SAMOGNEUX	Renforcement du réseau AEP	43 909	30%	13 173	Pré-Programmation 2008
Syndicat des Eaux de la FORESTIERE	Extension réseau AEP à MARRE	10 185	30%	3 056	Pré-Programmation 2008
THIERVILLE-SUR-MEUSE	Renforcement du réseau AEP allée Saint Amant	68 387	25%	17 097	Pré-Programmation 2007
Défense Incendie					
BRIEULLES-SUR-MEUSE	Aménagement d'une prise d'eau en rivière	15 250	40%	6 100	Pré-Programmation 2007
COMBRES-SOUS-LES-COTES	Création d'une réserve incendie	22 850	40%	9 140	Pré-Programmation 2007
DAMVILLERS	Création d'une réserve incendie hameau de Muraux	18 182	40%	7 273	Pré-Programmation 2007
RUPT-SUR-OTHAIN	Création d'une réserve incendie Périphérie haute du village	19 580	40%	7 832	Pré-Programmation 2007
SIVRY-SUR-MEUSE	Création d'une réserve incendie Lotissement existant du Champ Coutu"	22 850	40%	9 140	Pré-Programmation 2007
Viabilisation de Lotissement					
CHONVILLE-MALAUMONT	Lotissement "Le Douaire" Réseau AEP 10 parcelles	15 000	25%	3 750	Pré-Programmation 2007
HAUDIOMONT	Lotissement "Les Clausse" Réseau AEP 10 parcelles	24 400	25%	6 100	Pré-Programmation 2007
SORCY-SAINT-MARTIN	Lotissement "La Louvière" Réseau AEP 34 parcelles	54 810	25%	13 703	Pré-Programmation 2008
VOID-VACON	Lotissement "sur les Ormes" Réseau AEP 25 parcelles	73 700	25%	18 425	Pré-Programmation 2008
Total Bassin Rhin-Meuse	Pré-Programmation 2007	228 917 €	73 157 €		
	Pré-Programmation 2008	587 586 €	169 852 €		
	TOTAL	816 503 €	243 009 €		

CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable
Service Environnement-Energie
CP du 10 Avril 2008

PROGRAMMATION N°1 - EAU POTABLE
Année 2008

Collectivité Bénéficiaire	Nature des Travaux	Dépense Subventionnable Hors Taxes	Département		Observations
			Taux	Subvention	
Bassin Seine-Normandie					
MONTIERS-SUR-SAULX	Extension réseau AEP hameau d'Ecurey	110 465	30%	33 140	Pré-Programmation 2007
SIVOM des 4 CANTONS	Extension réseau AEP à BOUCHON-SUR-SAULX	16 500	30%	4 950	Pré-Programmation 2008
SIVOM des 4 CANTONS	Extension réseau AEP à AULNOIS-EN-PERTHOIS	9 383	30%	2 815	Pré-Programmation 2007
SIVOM Source GODION	Extension réseau AEP à MELIGNY-LE-PETIT	2 308	30%	692	Pré-Programmation 2008
Syndicat des Eaux BEL AIR	Renforcement réseau AEP à RESSON	18 035	30%	5 411	Pré-Programmation 2007
Syndicat des Eaux de VILOTTE SUR AIRE	Extension réseau AEP à VILLOTTE SUR AIRE rue du Moulin	9 719	30%	2 916	Pré-Programmation 2008
Syndicat Mixte GERMAIN GUERARD	Extension réseau AEP à VAUBECOURT rue Henri Martin	5 215	30%	1 565	Pré-Programmation 2007
Syndicat Mixte VAL DE LA SAULX	Mise en place d'un surpresseur	77 700	30%	23 310	Pré-Programmation 2008
Défense Incendie					
RESSON	Installation d'un poteau incendie	2 745	40%	1 098	Pré-Programmation 2007
SEUIL D'ARGONNE	Installation de 3 poteaux incendie	7 622	40%	3 049	Pré-Programmation 2007
SOMMEILLES	Aménagement d'une prise d'eau sur la réserve communale	2 928	40%	1 171	Pré-Programmation 2007
WILLERONCOURT	Installation d'un poteau incendie	2 745	40%	1 098	Pré-Programmation 2007
Viabilisation de Lotissement					
VAUBECOURT	Lotissement "Le Quartier" Réseau AEP 3 parcelles	9 030	25%	2 258	Pré-Programmation 2008
Total Bassin Seine-Normandie	Pré-Programmation 2007	159 138 €	49 347 €		
	Pré-Programmation 2008	115 257 €	34 126 €		
	TOTAL	274 395 €	83 473 €		

TOTAL GENERAL EAU POTABLE	Pré-Programmation 2007	388 055 €	122 504 €
	Pré-Programmation 2008	702 843 €	203 978 €
	TOTAL GENERAL	1 090 898 €	326 482 €

**PROTECTION DES RESSOURCES - ETUDES D'AIDES A LA DECISION - ANNEE 2008 -
PROGRAMMATION N° 1**

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation n° 1 de l'année 2008 concernant les études d'aide à la décision,

Après en avoir délibéré,

- Accepte les propositions contenues dans les tableaux ci-dessous et attribue aux collectivités intéressées les subventions correspondantes pour un montant global de 43 944 €,

PROTECTION DES RESSOURCES PAR DUP

Collectivités	Nature de l'opération	D.S.	Taux	Subvention
DOMPCEVRIN	Phase technique de DUP	10 000 €	10%	1 000 €
KOEUR-LA-GRANDE	Phase administrative de DUP	11 000 €	10%	1 100 €
LANDRECOURT-LEMPIRE	Phase technique de DUP	10 000 €	10%	1 000 €
LAMORVILLE	Phase administrative de DUP	11 000 €	10%	1 100 €
LAVALLEE	Phase administrative de DUP	2 000 €	10%	200 €
MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	Travaux de mise en conformité DUP	41 000 €	10%	4 100 €
MURVAUX	Phase technique de DUP	10 000 €	10%	1 000 €
OLIZY-SUR-CHIERS	Phase technique de DUP	10 000 €	10%	1 000 €
Syndicat des Eaux CHAUVONCOURT-LES-PAROCHES	Phase technique de DUP	10 000 €	10%	1 000 €
SAULX-LES-CHAMPLONS	Phase technique de DUP	10 000 €	10%	1 000 €
THONNELLE	Phase technique de DUP	10 000 €	10%	1 000 €
VERDUN	Phase technique de DUP	17 870 €	10%	1 787 €
VILLEROY-SUR-MEHOLLE	Phase administrative de DUP	12 000 €	10%	1 200 €
WOIMBEY	Phase technique de DUP	10 000 €	10%	1 000 €
TOTAL		174 870 €	-	17 487 €

DS : Dépense Subventionnable

ETUDES D'AIDES A LA DECISION

Collectivités	Nature de l'opération	D.S.	Taux	Subvention
HOUDELAINCOURT	Etude comparative d'alimentation en eau potable	10 000 €	10%	1 000 €
MAUVAGES	Etude diagnostique de fonctionnement de réseau Eau Potable	10 000 €	10%	1 000 €
SIVU des 7 Ponts	Etudes préalables et d'avant-projet pour la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux d'assainissement collectif	205 000 €	10%	20 500 €
SIVU du HAUT ORNAIN	Etude diagnostique de fonctionnement de réseau Eau Potable	39 573 €	10%	3 957 €
TOTAL		264 573 €	-	26 457 €

DS : Dépense Subventionnable

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

GESTION STATUTAIRE DES RH

ACCIDENT DE TRAVAIL D'UN ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF - DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR REPRESENTER LE DEPARTEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à autoriser M. le Président du Conseil Général à ester en justice dans le cadre d'une constitution de partie civile se rapportant à une situation de coups et de violences volontaires ayant entraîné une Interruption Temporaire de Travail supérieure à huit jours d'un agent départemental,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur les propositions présentées
- Autorise M. le Président du Conseil Général à ester en justice dans le cadre de la constitution de partie civile devant le juge d'instruction de Verdun à l'encontre de M. AL... ainsi que dans la procédure de jugement devant le Tribunal Correctionnel de Verdun,
- Mandate Maître Christophe HECHINGER pour représenter le Département dans ces instances.

AVENANT 2 AU FONDS DE CONCOURS VERSE A LA DDE AU TITRE DE LA GESTION DES PERSONNELS MIS A DISPOSITION SUR LA COMPETENCE ROUTE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant dans le cadre de la gestion des personnels mis à disposition du Conseil Général sur le secteur des compétences routes transférées à la passation d'un avenant n° 2 à la convention du 16 janvier 2007 intervenue avec l'Etat pour la mise en place d'un fonds de concours du Département au profit de la DDE,

Vu la convention du 16 janvier 2007 et son avenant n° 1 du 24 mai 2007,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur les propositions présentées,
- Autorise la passation et la signature de l'avenant n° 2 à la convention du 16 janvier 2007,
- Arrête le montant du fonds de concours 2008 à la somme de 291 128,22 € ramenée à 240 000 € compte tenu du trop versé en 2008.

INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2008 DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2007-2010

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à financer différentes actions d'insertion développées les documents de programmation départementaux tels que le PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION adopté le 21 décembre 2006 et le PLAN DEPARTEMENTALE D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'octroyer les participations et subventions suivantes au titre de « l'insertion par l'Emploi » :

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
Association Polygone – Appui Social Individualisé (40 mesures)	32 000,00 €	6568 544 K550
Association Pagode – Appui Social individualisé (12 mesures)	9 600,00 €	
S.A.R.L. Epsilon – Appui Social Individualisé (18 mesures)	14 400,00 €	
Association Meusienne d'Information et d'Entraide – Projet mobilité	44 343,40 €	

- de réserver 20 mesures d'Appui Social Individualisé complémentaires dans la limite de 16 000 € destinées à faire face à une augmentation du nombre des orientations sur le dispositif,
- d'octroyer une aide complémentaire aux structures gestionnaires de chantiers d'insertion fixée à **15,50 € par mois** de prise en charge des allocataires du R.M.I. accueillis sur le chantier, sur présentation d'un état nominatif annuel.

- d'octroyer les participations et subventions suivantes au titre de « l'insertion par le logement » :

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
Association A.J.- Habitat Jeunes		
- solde 2007 de la participation fonctionnement du Foyer de Jeunes Travailleurs	6 272,00 €	6568 58 K540
- participation 2008 - fonctionnement du Foyer de Jeunes Travailleurs	73 547,00 €	
Association Polygone – Accompagnement Social lié au Logement (11 mesures)	25 000,00 €	65561 58 K510
U.D.A.F. Accompagnement Social lié au logement (11 mesures)	25 000,00 €	
Association AJ – Habitat Jeunes Accompagnement Social Lié au Logement (13 mesures)	29 500,00 €	
Association A.M.I.E. – Sous location à bail glissant (15 mesures)	37 000,00 €	65561 58 K510
U.D.A.F. - Sous location à bail glissant (15 mesures)	37 000,00 €	
Association AJ – Habitat Jeunes – MOUS Habitat Adapté	31 000,00 €	6568 543 K510
Association Polygone – MOUS Habitat Adapté	31 000,00 €	

- d'octroyer les subventions suivantes au titre de « l'insertion sociale » :

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL Anthouard-Pré l'Evêque	3 400,00 €	6568 541 K550
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL Cité Verte	11 800,00 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL des Planchettes	4 260,00 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL de Stenay	7 167,60 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL de Montmédy	8 800,00 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL d'Etain	9 793,60 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL de Revigny	2 800,00 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL de Marbot	10 400,00 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL de la Libération	3 704,40 €	
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX		
Coordination et animation du réseau des centres sociaux et culturels	3 936,00 €	
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX - Ateliers de Réinsertion par l'Art	11 500,00 €	
CCAS DE BAR-LE-DUC - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL de la Ville Haute	920,00 €	
CCAS DE BAR-LE-DUC - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL de la Côte Sainte Catherine	3 000,00 €	

- que ces subventions seront versées selon les modalités définies dans les conventions de financement afférentes,
- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer les conventions de financement afférentes.

INTERVENTIONS ECONOMIQUES

INTERVENTIONS EN FAVEUR DU TOURISME - DIVERS BENEFICIAIRES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder des aides en faveur du tourisme,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer aux divers bénéficiaires les aides suivantes :

Aide à l'hôtellerie classée et à l'hôtellerie restauration	Montant des subventions
Sarl Hôtel Bertrand à Bar le Duc	41 054,00 €
Sarl Masse Vasset à Saint Maurice sous les Côtes	10 751,00 €
AIDE A LA CREATION DE CHAMBRES D'HOTES	MONTANT DE LA SUBVENTION
SCI Jelarna à Azannes et Soumazannes	7 530,00 €

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA MEUSE (ADEM) - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la mise en œuvre de la subvention 2008 d'un montant prévisionnel de 540 745 € au profit de l'Agence de Développement Economique de la Meuse (A.D.E.M.),

Après en avoir délibéré,

Décide le versement d'un premier acompte de 270 372,50 € et autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention annexée au rapport, laquelle fera l'objet d'un avenant qui définira les relations et les modalités de partenariat entre le Conseil Général de la Meuse et l'Agence de Développement Economique de la Meuse.

Entre

le Conseil Général de la Meuse, représenté par son Président ci-après dénommé le Département,

d'une part,

et

l'Agence de Développement Economique de la Meuse dont le siège social est situé dans les locaux du Conseil Général de la Meuse, place Pierre-François Gossin à Bar-le-Duc, représentée par M. Bernard HEUSELE, agissant en qualité de Président exécutif, ci-après dénommée, l'Agence,

d'autre part,

Vu la délibération budgétaire du 7 février 2008

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 susvisée,

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Général du 10 avril 2008,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'Agence de Développement Economique de la Meuse est une association Loi 1901 qui a pour missions :

- a) L'amélioration de l'environnement économique des grands établissements
- b) La localisation des investissements et valorisation des territoires
- c) La prospection de nouvelles activités et d'investisseurs
- d) L'émergence de stratégies économiques intercommunales et d'offres économiques territoriales concurrentielles.

Les orientations d'activité de l'Association pour 2008 et son budget prévisionnel de l'exercice seront validés par une Assemblée Générale appelée à se réunir dans le courant du 2^{ème} trimestre 2008.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Afin de permettre le bon fonctionnement de l'Agence de Développement Economique de la Meuse, la Commission Permanente, réunie le 10 avril 2008, a décidé de verser un premier acompte de 50 %, soit 270 372.50 € sur la subvention prévisionnelle de fonctionnement de 540 745 € votée au profit de l'Association par délibération budgétaire du 7 février 2008.

Un avenant à la présente convention sera passé pour définir les relations et les modalités de partenariat entre le Conseil Général de la Meuse et l'A.D.E.M. Ce partenariat permettra de réaliser les objectifs partagés des deux structures et d'amplifier les retombées des opérations à mener.

Par ailleurs, cet avenant définira les engagements réciproques des deux partenaires, déterminera les modalités de collaboration, d'informations et d'échanges destinés à conforter les liens entre les deux institutions et à faciliter la mise en œuvre du programme d'activités.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE L'AGENCE

Conformément à la convention passée le 13 novembre 2007 au titre du fonctionnement 2007, l'Agence de Développement Economique de la Meuse s'engage à transmettre les éléments de rapport d'activité de l'exercice 2007 ainsi que le bilan, le compte de résultat et le compte-rendu financier de l'exercice clos au 31 décembre 2007, ces éléments devant permettre de déterminer le montant de la subvention au titre de l'année 2008.

L'agence s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des missions définies en préambule, conformément à son objet social et aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES

L'acompte de 270 372.50 € sera versé dès la régularisation de la présente convention par les deux parties (657450/91/C210).

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an au titre de l'exercice comptable 2008.

ARTICLE 5 - CONTROLE DU DEPARTEMENT

L'Agence tiendra informé sans délai le Département de toutes les difficultés qu'elle pourrait rencontrer dans l'exécution de la présente convention et de toutes les modifications qui pourraient affecter ses statuts.

ARTICLE 6 - LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant résulter de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

A défaut, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif de Nancy.

Fait en deux exemplaires

à Bar-le-Duc, le

Pour le Département

Pour l'Agence de Développement
Economique de la Meuse

Christian NAMY
Président du Conseil Général

Bernard HEUSELE
Président exécutif

ZONE INDUSTRIELLE DE VELAINES - BUDGET PREVISIONNEL 2008 - MISE EN PLACE D'UNE AVANCE AU SYNDICAT MIXTE GESTIONNAIRE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant au versement d'une avance au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Parc d'Activités Economiques de Velaines,

Après en avoir délibéré,

Décide le versement d'une avance de 8 000 € (2748/93/C120) au Syndicat Mixte dont il pourvoit aux charges à raison de 80% et autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer l'avenant n°4 à la convention financière passée le 15 décembre 2004 entre le Syndicat et les collectivités membres, définissant les modalités de versement et de remboursement par lui des sommes avancées.

PRIX SEMA DEPARTEMENTAL 2008 (SOCIETE D'ENCOURAGEMENT AUX METIERS D'ART)

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la mise en place et la dotation du Prix SEMA Départemental des métiers d'Art 2008, consacré aux métiers de la tradition,

Après en avoir délibéré,

- Accepte d'organiser et de doter le Prix SEMA départemental des Métiers d'Art 2008 d'un crédit de 2 000 € qui sera affecté ultérieurement à l'issue de la délibération du jury, présidé par M. le Président du Conseil Général ou son représentant (imputation 6713 23 Z 430),
- Donne délégation à M. le Président du Conseil Général pour la répartition nominative à un ou plusieurs bénéficiaires, le cas échéant.

CODECOM DE SPINCOURT - CREATION D'UNE ZONE COMMUNAUTAIRE A SPINCOURT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à examiner la demande de subvention déposée par la Codecom du Pays de Spincourt, pour la création d'une zone communautaire à Spincourt,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer à la Codecom du Pays de Spincourt, une subvention de 50 047 € correspondant à 30,06 % de la dépense subventionnable d'un montant total de 166 518 € H.T (20414/93/C110/357).

M. NAHANT Serge n'ayant participé ni au débat, ni au vote.

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SAS BUGNOT 55 A CHAUVENCY-SAINT-HUBERT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer une subvention à la SAS BUGNOT 55 à Chauvency-Saint-Hubert engagée dans un programme d'investissements immobiliers,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de 123 947 € à la SAS BUGNOT 55 pour la construction d'un bâtiment industriel (2042/93/C110/357) sur justification de 1 420 349 € H.T. d'investissements,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention de mise en œuvre de la décision à passer avec l'entreprise bénéficiaire.

AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ARTISANALE : SARL J.M.P. PIERRE JEREMY A ABAINVILLE ET LES MEUBLES DE MON GRAND PERE - RIMLINGER CHRISTOPHE A VILLOTTE SUR AIRE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur l'octroi d'une subvention :

- à la Sarl Fermetures J.M.P. à ABAINVILLE et,
- à M. Christophe RIMLINGER – Les Meubles de mon Grand Père à VILLOTTE SUR AIRE,

engagés dans un programme d'investissements immobiliers,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de :

- 41 021 € à la Sarl Fermetures J.M.P. à ABAINVILLE au titre de la création d'un atelier de production, sur justification d'une dépense immobilière éligible de 410 210 € H.T,
- 9 979 € à M. Christophe RIMLINGER – Les Meubles de mon Grand Père à VILLOTTE SUR AIRE au titre de l'agrandissement de son atelier de production, sur justification d'une dépense immobilière éligible de 99 794 € H.T,

sur l'imputation 2042 / 93 / C110 AP 357.

- Autorise M. le Président du Conseil Général à passer avec les entreprises bénéficiaires les conventions de mise en œuvre correspondantes.

DEMARCHE DE QUALITE ET TRAÇABILITE DES PRATIQUES EN GRANDES CULTURES - 1ERE PROGRAMMATION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'octroi de subventions dans le cadre des aides en faveur des démarches de qualité et de traçabilité des pratiques en grandes cultures,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une aide financière de 19 938 € à 18 exploitations agricoles meusiennes selon la répartition ci-dessous :

BONTANT François - GAEC DES FORGES - 55130 ABAINVILLE	887 €
CHARLES Josiane - GAEC DU PALON - 55250 BRIZEAUX	510 €
DANTZER Danièle - SA FERME DE RUMONT - 55000 RUMONT	2 416 €
DROUET Jean-Claude - GAEC DES BRILLERES - 55270 AVOCOURT	1 396 €
FLOSSE Hervé - GAEC HAFLYS - 55250 BEAUZEE SUR AIRE	1388 €
HUMBERT Laurent - 4, Route de Souilly - 55250 BULAINVILLE	304 €
JACQUEMET Bertrand - EARL DE HAUT CHAMP - 55260 NEUVILLE EN VERDUNOIS	1 404 €
JOSEPH Daniel - GAEC DE COCHIN - 55170 SAVONNIERES EN PERTHOIS	1 591 €
LOPPIN Vincent - SCEA DU BON MOULIN - 55130 HOUDELAINCOURT	2 030 €
MARQUELET Fabrice - GAEC DE L'HERMITAGE - 55130 BADONVILLIERS	939 €
NICOLAS Jean - SCEA DE BRAUVILLIERS - 55170 BRAUVILLIERS	1 193 €
NICOLAS Jean-Paul - GAEC DE LA MARQUE - 55250 BEAUZEE SUR AIRE	570 €
PAC Olivier - GAEC DE L'EPICHEE - 55500 CULEY	1 060 €
RICHARD Noëlle - EARL DU BOUQUET - 55220 RIGNAUCOURT	330 €
SIMON Norbert - 6, rue Principale - 55130 BONNET	1 300 €
TROST Christina - SCEA FERME SAINT MARTIN - 55000 TANNOIS	378 €
VIBRAC Yannick - EARL DE LA ROY JULIEN - 55130 GERAUVILLIERS	1 222 €
ZACHARIAS Jean-Pierre - GAEC DU TIVOLI - 55120 VRAINCOURT	1 020 €

REGIE DEPT DES SITES MEMOIRE - MISSION MEMOIRE**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POLITIQUE DE MEMOIRE - PREMIERE REPARTITION**

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à répartir les subventions de fonctionnement 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes pour un montant de **15 728,11 €** :

Associations patriotiques et historiques		
ETAIN Club sportif et artistique de la garnison d'Etain-Rouvres	Randonnée « sur la traces des poilus » autour du site de Douaumont	300,00 €
REVIGNY SUR ORNAIN Section cantonale de l'UNC AFN de Revigny sur Orain	Congrès départemental des associations d'anciens combattants de la Meuse	1 200,00 €
RICHECOURT American & Allied History Group	Aide au fonctionnement	150,00 €
THIERVILLE SUR MEUSE Amicale départementale des anciens Coloniaux et Marins de Verdun et Meuse	Aide au fonctionnement	200,00 €
VERDUN Association Les Chanteurs de la Paix	Participation à la cérémonie du souvenir de la grande guerre	600,00 €
Total		2 450,00 €

Communautés de Communes		
CHARNY CODECOM de Charny	Concert commémoratif à Bezonvaux	7 028,11 €
THIAUCOURT (54) CODECOM des 3 Vallées	Animations de la route du Saillant de Saint Mihiel	6 250,00 €
Total		13 278,11 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POLITIQUE DE MEMOIRE - PREMIERE REPARTITION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à répartir les subventions d'investissement 2008,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer les subventions d'investissement suivantes pour un montant de **38 886,05 €** :

Associations patriotiques et historiques		
BEUREY SUR SAULX Association des Amis de Beurey/Saulx	Projet de plaques commémoratives sur les lieux de mémoire du 29 août 1944 à Beurey sur Saulx	600,00 €
DUN SUR MEUSE Souvenir français de Dun sur Meuse	Construction et restauration de bornes US sur le canton de Dun sur Meuse	2 000,00 €
Total		2 600,00 €

Communauté de Communes		
APREMONT LA FORET CODECOM de la Petite Woëvre	Illumination du monument américain de Montsec	28 114,70 €
CHARNY CODECOM de Charny	Etude opérationnelle sur l'entretien et la valorisation touristique du patrimoine de mémoire et des villages détruits en 1916	8 171,35 €
Total		36 286,05 €

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention avec la CODECOM de la Petite Woëvre.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANNUEL - UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA MEUSE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Meuse une subvention de fonctionnement de 15 000 €,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Meuse une subvention de 15 000€ pour l'ensemble de ses activités 2008,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention correspondante.

TRANSPORTS

MISE EN PLACE D'UNE BILLETTERIE UNIQUE EDITIONNEE PAR LE CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et proposant de doter tous les transporteurs d'une billetterie unique éditée par le Conseil Général,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur les propositions du rapport et autorise Monsieur le Président du Conseil Général à :

- signer un marché à bons de commande avec un imprimeur choisi suite à une consultation,
- signer les avenants aux marchés de transport lignes régulières et navettes à la demande en cours,
- signer tout document nécessaire au bon déroulement de la procédure de régularisation des marchés.

CONSERVATION DES MUSEES

MISE A DISPOSITION D'UNE EXPOSITION TEMPORAIRE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à faire la location pour le Musée d'Art Sacré de Saint Mihiel de l'exposition 1 « foi », 2 « foi », 3 « foi »,

Après en avoir délibéré,

- Autorise la location de l'exposition 1 « foi », 2 « foi », 3 « foi », pour un montant de 11 960 € TTC du 21 avril au 31 octobre 2008,
- Autorise la cession de cette exposition à titre gratuit au Département et jusqu'à sa fin de vie, par S.C. Musées,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer le contrat de mise à disposition joint en annexe.

Contrat de Mise à disposition

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La S.C. Musées, SARL, enseigne Musée en Herbe, représentée par Madame Sylvie Girardet, en sa qualité de Gérante, n° d'inscription au RCS de Paris B 28 3 203 494 et dont le siège social est situé 42 rue Monge, 75005 Paris,

ci-après dénommé le bailleur,

D'une part,

et :

Le département de la Meuse, représenté par Monsieur Christian NAMY, en sa qualité de Président du Conseil Général de la Meuse.

ci-après, dénommée le locataire,

d'autre part,

Préalablement à l'objet des présentes,
il a été rappelé ce qui suit :

S.C. Musées - Le Musée en Herbe a conçu et réalisé des expositions itinérantes pour les enfants. Le Département de la Meuse – Conservation Départementale des Musées, représenté par Monsieur Christian NAMY, en sa qualité de Président du Conseil Général de la Meuse trouve un intérêt départemental à installer cette exposition au Musée d'Art Sacré de Saint-Mihiel et souhaite la prendre en location.

Cela étant rappelé il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le bailleur donne en location l'exposition itinérante « **1 foi, 2 foi, 3 foi** » au locataire qui l'accepte, et ce pour une durée déterminée du 1^{er} avril au 31 octobre 2008.

Le prix de la location est fixé à **11 960,00 € TTC** et comprend les prestations suivantes :

- mise à disposition de l'exposition
- mise à disposition d'un cahier de jeux
- mise à disposition d'un dossier pédagogique

A la fin de cette période, SC MUSEES laisse gratuitement l'exposition « **1 foi, 2 foi, 3 foi** » à la libre disposition du locataire pour toute la durée de vie de l'exposition mentionnée.

SC MUSEES fournit au locataire les éléments techniques nécessaires à l'entretien de l'exposition, en échange, le locataire s'engage :

- à porter sur tous les éléments de communication de l'exposition la mention « *Exposition conçue et réalisée par le Musée en Herbe – Paris* »
- à informer SC MUSEES annuellement (chaque mois de juin) de l'état d'exploitation de l'exposition
- à informer SC MUSEES lors de la disparition définitive de l'exposition.

Article 2 :

Le contrat de location n'emporte pas un droit exclusif pour le locataire. Celui-ci s'engage à ne pas reproduire ou copier l'exposition en tout ou partie. Etant précisé que le modèle de support a été déposé à l'INPI.

Article 3 :

Le locataire s'engage à porter de façon permanente la mention « Exposition conçue et réalisée par Le Musée en Herbe – Paris », ainsi qu'à l'occasion d'articles parus dans la presse écrite ou à l'occasion d'émissions audiovisuelles.

Article 4 :

Le locataire s'engage à prendre une assurance de type « clou à clou » du montant de la valeur de l'exposition soit de 120 000,00 €TTC et devra en justifier auprès de S.C. Musées avant le début de l'enlèvement de l'exposition.

Le locataire sera responsable de toute dégradation de quelque cause ou nature occasionnée pendant la durée de location.

Le locataire s'engage à nettoyer les différents modules et valises de l'exposition, afin de les remettre propres et en état d'être exposés à nouveau.

Article 5 :

Les deux parties établiront contradictoirement avec le transporteur un inventaire et un état lors de chaque transport. Ces pièces devront être renvoyées au Musée en Herbe complétées et signées dans les 3 jours suivant l'arrivée de l'exposition.

Article 6 :

Ce contrat devra être renvoyé au Musée en Herbe dûment signé obligatoirement 1 mois avant la date d'exposition.

Article 7 :

En cas d'annulation de la location dans un délai d'un mois avant la date prévue de début d'exposition, les sommes prévues au contrat seront dues par le locataire.

Le bailleur s'engage à rendre l'exposition disponible à l'enlèvement dans une période de 48 heures avant la date de début d'exposition.

Article 8 :

La résiliation sera automatique dans l'hypothèse du non respect par le locataire des obligations inscrites au contrat.

Article 9 :

Le paiement sera effectué selon les modalités suivantes :

- 100% à la date de signature du contrat par mandat administratif

Fait en double exemplaire à Paris, le 14 avril 2008.

S.C. Musées

Christian NAMY
Président du Conseil Général de la Meuse.

PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA DEPARTEMENTALISATION DU MUSEE DE LA BIERE DE STENAY

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant le protocole de départementalisation du Musée Européen de la Bière de Stenay qui consiste à :

- La signature de conventions entre le département, la ville de Stenay et l'Association du Groupement archéologique de Stenay,
- L'acceptation par l'Assemblée Départementale du don des collections appartenant à l'association,
- La création d'une Régie de recettes de billetterie pour le Musée de la Bière de Stenay auprès de la Conservation Départementale des Musées de la Meuse, Conseil Général de la Meuse.

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur ce protocole et autorise le Président :

- à signer les conventions,
- à accepter le don des collections associatives au Département,
- à demander l'autorisation de transfert de ces collections devant le Haut Conseil des Musées de France,
- à valider la création de la régie de recettes et de ses tarifs.

AMENAGEMENT

TRANSFERT DE LA COMPETENCE AMENAGEMENT FONCIER AUX DEPARTEMENTS - CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DU CONSEIL GENERAL D'AGENTS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant la convention relative aux conditions de mise à disposition du Conseil Général de la Meuse d'agents de la DDAF, dans le cadre du transfert de la compétence Aménagement foncier aux Départements,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'accepter les termes de la convention relative aux conditions de mise à disposition du Conseil Général de la Meuse d'agents de la D.D.A.F,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer cette convention ainsi que les futurs avenants désignant les agents mis à disposition du Président du Conseil Général, mentionnés à l'article 4.1 de la convention précitée.



Préfecture de la Meuse



Conseil Général de la Meuse

Transfert de la compétence « Aménagement Foncier » aux Départements :

Convention relative aux conditions de mise à disposition
du Conseil Général de la Meuse
d'agents de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Entre l'État, représenté par *Monsieur Evence RICHARD, Préfet de la Meuse,*

et

le Département de la Meuse, représenté par Monsieur Christian NAMY, Président du Conseil Général de la Meuse,

Vu le code rural ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu l'arrêté interministériel du 28 juin 2007 ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Conseil Général de la Meuse du 05 décembre 2007

Vu la délibération du Conseil Général de la Meuse du 13 décembre 2007 ;

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La loi 2005-157 du 23 février 2005 a transféré aux départements la compétence « Aménagement Foncier Rural ».

En application de l'article premier de l'arrêté interministériel du 28 juin 2007 susvisé et dans l'attente du transfert définitif au département de la Meuse des moyens accompagnant ce transfert, la présente convention fixe les modalités de mise à disposition du Conseil Général de la Meuse de la partie du service de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt en charge de l'aménagement foncier. Elle précise également les modalités de collaboration entre les deux administrations, afin de garantir la continuité du service public.

PARTIE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1 – Autorités de tutelle -

Le Préfet est l'autorité hiérarchique des agents de l'Etat mis à disposition. Il demeure compétent pour toutes questions relatives à la mise en œuvre des procédures d'aménagement foncier ordonnées avant le 1^{er} janvier 2006 ainsi que pour les autres missions de l'Etat exercées par ces mêmes agents. Le statut et la carrière des agents mis à disposition continuent à être gérés par le *Ministère de l'Agriculture et de la Pêche*.

Pour la préparation des délibérations du département et pour l'exercice des pouvoirs et responsabilités dans le domaine de l'aménagement foncier, **le Président du Conseil Général a autorité fonctionnelle** sur les agents mis à la disposition du Département par l'Etat.

2 - Lieu de travail -

Les agents mis à disposition sont basés dans les locaux de la

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Meuse
11, rue Jeanne d'Arc – B.P. 80561
55013 BAR LE DUC CEDEX
Tél. : 03.29.79.38.20 – Fax : 03.29.79.45.10

3 - Durée -

La présente convention est établie pour une durée comprise entre sa date de signature et la date de transfert définitif des moyens délégués aux départements pour conduire les opérations d'aménagement foncier et dont les modalités seront fixées par décret en Conseil d'Etat. Ce transfert définitif est actuellement prévu le 1^{er} janvier 2010.

PARTIE 2 – ORGANISATION DU TRAVAIL POUR LA COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE

4 - Organisation des services -

4.1 – Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

L'équipe de la *Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt* est composée de :

- **Un agent de catégorie A pour 0,4 E.T.P.-** Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement (responsable de cellule)
- **Un agent de catégorie B pour 1 E.T.P.-** Chef Technicien Supérieur d'Agriculture (chargé d'opérations)
- **Un agent de catégorie C pour 0,6 E.T.P.-** Adjoint Administratif Principal (assistante administrative)

Cette équipe est placée sous l'autorité de *Monsieur le Préfet* pour l'instruction des procédures ordonnées avant le 1^{er} janvier 2006, sous la responsabilité de l'Etat. Elle est mise à la disposition de *Monsieur le Président du Conseil Général* pour l'instruction des nouvelles procédures relevant de la responsabilité du *Département de la Meuse*. Un avenant à la présente convention précise l'identité des agents mis à la disposition de Monsieur le Président du Conseil Général.

Les moyens matériels dont elle dispose à la *Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt* sont les suivants :

- 3 bureaux comprenant le matériel bureautique nécessaire,
- 3 salles d'archives contenant les procès-verbaux des remembrements, les plans (1/2000^{ème} et 1/5000^{ème}) ainsi que les dossiers complets des aménagements les plus récents,
- 1 voiture de service « Ford Fiesta ».

Ses missions générales sont les suivantes :

- conduite, jusqu'à leur terme, des procédures ordonnées avant le 1^{er} janvier 2006, y compris la gestion de leurs contentieux (voir tableaux joints),
- instruction des demandes de divisions de parcelles remembrées examinées par la CDAF « Conseil Général » (une cinquantaine de demandes examinée tous les deux mois),
- appui à l'équipe du Conseil Général pour le lancement des nouvelles procédures d'aménagement foncier et pour leur gestion financière et contentieuse,
- Participation à la mise en œuvre des nouvelles procédures initiées par le Conseil Général. Les dossiers seront répartis entre les agents instructeurs du Conseil Général et de la DDAF.

Les missions spécifiques de chacun peuvent être ainsi récapitulées :

- Le responsable de cellule -

- coordination des relations entre les deux équipes et les différents intervenants en matière d'aménagement foncier, en lien avec la responsable de l'équipe du Conseil Général,
- gestion du contentieux des opérations engagées avant le 1^{er} janvier 2006,
- appui administratif et juridique dans le lancement des nouvelles procédures (institution, constitution des commissions d'aménagement foncier, élaboration des conventions et pièces de marchés) et dans la gestion du futur contentieux,
- appui à la gestion des nouvelles procédures pour les affaires d'ordre général et contentieuses.

- Le chargé d'opérations -

- gestion administrative des opérations qui lui incombent (procédures engagées avant le 1^{er} janvier 2006 et certaines nouvelles opérations),
- animation de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier pour les demandes de division de parcelles remembrées,
- appui technique dans les domaines suivants :
 - participation à l'élaboration des cahiers des charges mis en œuvre dans le cadre des nouvelles procédures
 - suivi des marchés, contrôle des pièces financières en fonction de l'avancement des travaux,
 - aménagements en zones boisées (plans de zonage, expertises),
 - autorisations de modification de l'état des lieux (abattage d'arbres, ...),
- renouvellement des inscriptions hypothécaires.

- L'assistante administrative -

- travaux de secrétariat :
 - des procédures engagées avant le 1^{er} janvier 2006 et de leur contentieux,
 - des nouvelles procédures gérées par l'équipe de la D.D.A.F.,
 - divisions de parcelles remembrées,
- suivi des bordereaux de notification pour les opérations suivies par l'équipe de la D.D.A.F.
- accueil téléphonique,
- mise à jour des tableaux de bord relatifs à l'avancement des opérations.

4.2- Conseil Général

L'équipe du Conseil Général est composée de :

- **Un agent de catégorie A pour 1 ETP** - Attaché (chef de service et chargée d'opérations)
- **Un agent de catégorie B pour 1 ETP** - Rédacteur principal (assistante comptable et budgétaire)
- **Un agent de catégorie B pour 1 ETP** - Rédacteur principal (gestionnaire des AFR)
- **Un agent de catégorie C pour 0,5 ETP** - Adjoint Administratif Principal (assistante administrative)

Le Service de l'Aménagement, constitué des personnes précitées, est placé *sous l'autorité hiérarchique* de M. le Président du Conseil Général de la Meuse.

Il est basé à l'Hôtel du Département :

Place Pierre-François Gossin - B.P. 514
55012 BAR LE DUC CEDEX.
Tél. : 03.29.45.77.55 (standard).

Ses missions générales sont les suivantes :

- lancement et suivi des nouvelles procédures d'aménagement foncier : institution et constitution des commissions d'aménagement foncier, programmation budgétaire,
- gestion administrative de certaines nouvelles opérations, la répartition par agent instructeur étant réalisée ultérieurement par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et le Conseil Général,
- appui technique au service juridique du Conseil Général pour la gestion du contentieux lié à ces nouvelles procédures,
- suivi financier (comptable et budgétaire) des opérations d'aménagement foncier qu'elles aient été engagées par l'État et le Conseil Général,
- instruction et gestion des demandes de subvention de travaux connexes et d'échanges amiables (passage en Commission Départementale d'Aménagement Foncier et en Commission Permanente).

Les missions spécifiques de chacun peuvent être ainsi récapitulées :

- La chef de service et chargée d'opérations -

- coordination des relations entre les deux équipes, avec les Services de l'État et du Conseil Général, avec les élus et les différents intervenants et partenaires en matière d'aménagement foncier, en lien avec le responsable de l'équipe de la D.D.A.F.,
- pilotage des opérations d'aménagement foncier qui seront engagées après le 1^{er} janvier 2006 sous la compétence du Conseil Général,
- lancement des nouvelles procédures d'aménagement foncier (institution et constitution de la C.D.A.F. et des C.C.A.F.),
- appui technique dans l'élaboration des conventions et des pièces constituant les marchés publics liés aux opérations d'aménagement foncier et dans le suivi financier de ces procédures,
- appui technique dans la gestion des contentieux,
- gestion administrative des opérations nouvelles dont elle aura la charge (préparation et animation de réunions, rédaction de procès-verbal, préparation d'enquêtes publiques...),
- instruction des dossiers d'échanges amiables.

- L'assistante comptable et budgétaire -

- programmation budgétaire des nouvelles opérations d'aménagement foncier,
- élaboration des pièces constituant les marchés publics devant être passés dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier (E.A.F., A.F.A.F., étude d'impact),
- gestion des conventions financières,
- Suivi financier (comptable et budgétaire) de l'ensemble des procédures d'aménagement foncier (État + Conseil Général) : suivi des marchés publics et des avenants, gestion des demandes d'acomptes, paiement des factures, commandes de documents et gestion du paiement des indemnités (Présidents C.C.A.F., C.D.A.F., Commissaire-Enquêteur, P.Q.P.N., ...),
- instruction des demandes de subvention de travaux connexes,
- appui dans la gestion administrative des opérations suivies par l'équipe du Conseil Général (demande de renseignements, préparation d'enquêtes publiques...).

- L'assistante administrative -

- travaux de secrétariat liés au lancement des nouvelles procédures (institution et constitution des commissions d'aménagement foncier) et au suivi des procédures d'aménagement foncier, gérées par l'équipe du Conseil Général,
- mise à jour et suivi du tableau de bord des opérations d'aménagement foncier en cours,
- suivi des bordereaux de notification pour les opérations suivies par l'équipe du Conseil Général,
- accueil téléphonique,
- insertion de l'ensemble des rapports dans OXYAD.

- la gestionnaire des Associations Foncières de Remembrement -

- aide aux A.F.R. pour le recouvrement des rôles de taxes : édition des rôles, corrections et transmission, établissement des transferts de taxe, réduction et annulation,
- établissement des rôles pour les nouvelles A.F.R. : relevé du procès-verbal de remembrement, saisie informatique des éléments (comptes de propriétaires, références cadastrales), édition du nouveau rôle après vérification,
- travaux de recherche sur les comptes suite à des demandes de renseignements formulées par des propriétaires fonciers, les trésoreries, les AFR et les notaires,
- accueil du public et gestion des appels téléphoniques.

5 - Modalités de travail en commun -

5.1 - Rencontres régulières

- Une réunion mensuelle associant les Directeurs des deux structures et les agents concernés.
- Une rencontre hebdomadaire entre les deux responsables des équipes.
- En tant que de besoin, rencontres entre agents *D.D.A.F. / C.G.* pour harmoniser les méthodes de travail.

5.2 - Espace informatique commun

Afin de faciliter les échanges de documents entre la DDAF et le Conseil Général, un espace informatique sous environnement web permettra de mutualiser les productions des deux services et facilitera la consultation des pièces de procédure.

5.3 – Courrier

Pour la mise en œuvre des nouvelles procédures, les agents de la DDAF mis à disposition utiliseront, pour élaborer les projets de courriers, de notes ou de rapports, les modèles du Conseil Général. En ce qui concerne la réception du courrier et la signature de ce dernier

- Opérations ordonnées avant le 1^{er} janvier 2006 :

1.1 procédure

Arrivée : D.D.A.F.

Départ : D.D.A.F.

Signature : le Préfet ou ses délégataires ainsi que les Présidents des Commissions d'Aménagement Foncier

1.2 financement des travaux connexes

Arrivée : CG

Départ : CG

Signature : le Président du Conseil Général ou ses délégataires.

- Opérations ordonnées après le 1^{er} janvier 2006

Arrivée : C.G.

Départ : C.G.

Transmissions C.G. / D.D.A.F - D.D.A.F. / C.G.

- soit par la navette,
- soit par voie informatique selon la nature des documents.

Signature : le Président du Conseil Général ou ses délégataires ainsi que les Présidents des Commissions d'Aménagement Foncier.

Remarque : les agents instructeurs peuvent recevoir délégation, en qualité de secrétaire de commission, des présidents de commission d'aménagement foncier pour signer divers documents : convocations, extraits du registre des délibérations.....

PARTIE 3 – GESTION DES AGENTS MIS À DISPOSITION

6 – Notation et avancement -

Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt assure la partie locale de la gestion de la carrière des agents mis à disposition du Conseil Général selon les règles applicables à la fonction publique de l'État.

Afin de prendre en compte l'intérêt du service relevant de la responsabilité du *Département* et d'éviter toute décision qui serait de nature à compromettre la continuité du service, *le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt* recueille l'avis du *Président du Conseil Général* lors des procédures de notation et d'avancement des agents mis à disposition du département.

7 – Traitement et rémunérations accessoires -

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche continuera à verser la rémunération (salaire et rémunérations accessoires) des agents mis à disposition.

8 - Déplacements -

À compter de la date de notification de l'arrêté interministériel de mise à disposition, *le Département* prendra en charge les frais de mission et de déplacements liés aux procédures d'aménagement foncier relevant de sa compétence.

Les agents concernés devront impérativement disposer d'un ordre de mission délivré par le *Président du Conseil Général*. Les agents mis à disposition du département utiliseront les voitures de service du *Conseil Général* pour tout déplacement concernant la compétence transférée. La réservation et l'emploi de ces véhicules devront respecter les conditions fixées par le règlement intérieur et la charte d'utilisation des véhicules du *Conseil Général*.

9 - Congés maladie, longue maladie et longue durée -

Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt reçoit les justificatifs d'arrêt de travail transmis par les agents placés sous sa responsabilité. Il informe *le Président du Conseil Général* de la durée de l'arrêt ainsi que, le cas échéant, de toute information utile.

10 – Organisation du temps de travail -

Compte-tenu du lieu de travail des agents mis à disposition, la gestion et l'organisation de leur temps de travail relèvent du règlement intérieur sur l'aménagement local du temps de travail et sur l'organisation (R.I.A.L.T.O.) de *la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt*. *Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt* informe *le Conseil Général* des dates de congés ordinaires des agents mis à disposition.

11 – Temps partiel -

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche décide de l'octroi ou du renouvellement des temps partiels après avoir recueilli l'avis du *Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt* et du *Conseil Général*. Si cet avis est défavorable dans l'intérêt du service, les parties s'engagent à assurer ensemble une communication appropriée auprès de l'agent concerné.

12 – Réparation des accidents de service, accidents de travail et maladie professionnelle -

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche est chargé de l'instruction tant administrative que financière de la demande de réparation que l'agent devra lui adresser. Le préjudice subi par l'agent dans l'exercice de ses fonctions pendant la période de mise à disposition relève du *Ministère de l'Agriculture et de la Pêche*.

13 – Départs du service : retraite, mutation et disponibilité

Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt informera le Conseil Général en temps réel de la réception d'une demande de départ en retraite et des suites de l'instruction des droits.

En cas de départ ou d'absence prolongée, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt mettra à disposition du Conseil Général, dans les meilleurs délais, une personne de catégorie correspondante à l'agent ayant quitté le service.

14 – Exercice du pouvoir disciplinaire -

Le Président du Conseil Général saisit le Préfet, et le cas échéant le Ministre chargé de l'agriculture, en cas de faute pouvant donner lieu à une sanction disciplinaire à l'appui d'un rapport circonstancié qu'il adresse à l'autorité compétente.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche exerce le pouvoir disciplinaire en retenant, le cas échéant, les fautes commises par l'agent dans l'exercice des missions exercées pour le compte du département.

Le Préfet ou le Ministre chargé de l'agriculture informe le Président du Conseil Général des suites qui auront été réservées à la requête.

15 – Formation continue -

Le Président du Conseil Général assurera, à compter de la date de notification de l'arrêté interministériel de mise à disposition, l'organisation de la formation des agents mis à disposition pour la compétence transférée.

Il recueillera préalablement l'avis du *Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt* des demandes de formation formulées par les agents ou proposées par le Conseil Général.

16 – Action sociale – (accompagnement social, prestations sociales, amicale du personnel, droits syndicaux, mutuelle, médecine du travail)

Les agents mis à disposition bénéficient exclusivement des mesures relevant de l'action sociale du *Ministère de l'Agriculture et de la Pêche*.

PARTIE 4 – EVALUATION

Les parties conviennent que les modalités de mise en œuvre de la présente convention feront l'objet d'un examen régulier pouvant, en tant que de besoin, donner lieu à un aménagement des clauses du présent accord par avenant.

ANNEXES

- Liste des opérations d'aménagement foncier « *État* » en cours au 25 octobre 2007,
- État des contentieux aménagement foncier « *État* » en cours au 25 octobre 2007,
- Planning prévisionnel des opérations d'aménagement foncier.

à BAR LE DUC, le

Evence RICHARD
Préfet de la Meuse

Christian NAMY
Président du Conseil Général



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
DE LA MEUSE**

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MEUSE

LISTE DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT FONCIER « ÉTAT » EN COURS AU 25 Octobre 2007

Commune	Date de l'arrêté ordonnant l'opération	État d'avancement de la procédure
ARRANCY SUR CRUSNE	25.05.2004	Examen des recours en C.D.A.F. le 26.01.2007
LATOUR EN WOËVRE	02.09.2005	Examen des recours en C.C.A.F. le 27.06.2007 Pas de recours devant la C.D.A.F.
LES TROIS DOMAINES (LGV)	22.05.2002	Examen des recours en C.D.A.F. le 26.01.2007 Clôture programmée au 20.12.2007
LONGEAUX	21.12.2005	Étude du classement en cours
LONGEVILLE EN BARROIS (RN 135)	25.05.2004	Étude de l'avant-projet en cours
ROUVROIS SUR OTHAIN	21.12.2005	Examen des réclamations sur le classement le 02.10.2007
SIVRY SUR MEUSE	11.07.2005	Étude de l'avant-projet en cours
VOID-VACON	02.12.2005	Étude de l'avant-projet en cours

Soit au total : 8 opérations en cours

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
DE LA MEUSE**

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MEUSE

**ÉTAT DU CONTENTIEUX AMÉNAGEMENT FONCIER « ÉTAT »
EN COURS À LA DATE DU 25 Octobre 2007**

Décision attaquée		Commune	Requérant	Instance juridique
Pièce	Date			
Arrêté ordonnant à nouveau le remembrement de SAUDRUPT	16.06.2005	SAUDRUPT	DEMIMUID et autres	Tribunal Administratif
C.D.A.F.	18.04.2005	BRIZEAUX	Consorts GAND Christophe SAL Consorts CHARLES	Tribunal Administratif
C.D.A.F.	03.04.2006	SAUDRUPT	A.D.T.C.S.	Tribunal Administratif
C.D.A.F.	16.12.2005	MONTBLAINVILLE	Françoise FAILLETTE	Tribunal Administratif
C.D.A.F.	25.07.2006	VIGNEULLES	François DRAPIER	Tribunal Administratif
C.D.A.F.	26.01.2007	NETTANCOURT	Michel BUSSON	Tribunal Administratif
C.D.A.F.	16.12.2005	ÉTAIN	François VISAT	Cour Administrative d'Appel
C.D.A.F.	26.01.2007	ARRANCY SUR CRUSNE	Michel LECOMTE	Tribunal Administratif
C.D.A.F.	26.01.2007	ARRANCY SUR CRUSNE	Consorts BLONDIN	Tribunal Administratif
C.D.A.F.	26.01.2007	ARRANCY SUR CRUSNE	Franck SIMON	Tribunal Administratif
Arrêté clôturant le remembrement	11.07.2007	MONTBLAINVILLE	Marc BERNIER	Tribunal Administratif

**Soit au total : 10 recours devant le Tribunal Administratif
 1 recours devant la Cour Administrative d'Appel**

PLANNING PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT FONCIER

Années	2007	2008	2009	2010
Opérations en cours : depuis le lancement de la P.A.F. jusqu'à l'intervention de la C.D.A.F.	ARRANCY SUR CRUSNE	LONGEVILLE EN BARROIS	LONGEVILLE EN BARROIS	ROUVROIS SUR OTHAIN
	VIGNEULLES	SIVRY SUR MEUSE	SIVRY SUR MEUSE	LONGEAUX
	MONTBLAINVILLE	LATOUR EN WOËVRE	VOID-VACON	SIVRY SUR MEUSE
	NETTANCOURT	VOID-VACON	LONGEAUX	1
	LONGEVILLE EN BARROIS	LONGEAUX	ROUVROIS SUR OTHAIN	2
	LES TROIS DOMAINES	ROUVROIS SUR OTHAIN	1	3
	SIVRY SUR MEUSE	1	2	4
	LATOUR EN WOËVRE	2	3	5
	VOID-VACON	3	4	6
	LONGEAUX	4	5	7
	ROUVROIS SUR OTHAIN	5	6	8
	1	6	7	9
	2	7	8	10
	3	8	9	11
	4	9	10	12
	5	10	11	13
	6	11	12	14
	7	12	13	15
Nombre d'opérations « ÉTAT »	11	6	5	3
Nombre d'opérations « C.G. »	7	12	13	15
TOTAL	18	18	18	18
Charge par agent instructeur (environ 2 agents instructeurs *) (objectif 8 à 10 opérations)	9	9	9	9

* le nombre d'agents instructeurs prend en compte les 2 équipes « D.D.A.F. » et « C.G. » - 652 -

Actes de l'Exécutif Départemental

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

ARRETE DU 21 MARS 2008 DECLARANT INFRACTUEUX LES LOTS 2 ET 3 DE LA CONSULTATION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE FORMATION A DESTINATION DES ELUS DU DEPARTEMENT DE LA MEUSE

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE,

Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics relatif à la procédure adaptée ;

Vu la consultation relative aux prestations de formation à destination des élus du département de la Meuse ;

Vu le rapport d'analyse des offres constatant l'absence d'offre conforme concernant les lots 2 « Finances locales et marchés publics » et 3 « Urbanisme et environnement » ;

ARRETE

Article 1er : La consultation relative aux prestations de formation à destination des élus du département de la Meuse est déclarée infructueuse pour les lots 2 « Finances locales et marchés publics » et 3 « Urbanisme et environnement ».
Ces lots feront l'objet d'une nouvelle consultation.

Article 2 : Mme le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**ARRETE DU 21 MARS 2008 DECLARANT SANS SUITE LE LOT 5 DE LA CONSULTATION RELATIVE
AUX PRESTATIONS DE FORMATION A DESTINATION DES ELUS DU DEPARTEMENT DE LA MEUSE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE,

Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics relatif à la procédure adaptée ;

Vu la consultation relative aux prestations de formation à destination des élus du département de la Meuse ;

Vu le rapport d'analyse des offres, concluant à la disparition du besoin concernant le lot 5 « Politiques Territoriales » ;

ARRETE

Article 1er : La consultation relative aux prestations de formation à destination des élus du département de la Meuse est déclarée sans suite concernant son lot 5 « Politiques Territoriales » pour motif d'intérêt général (disparition du besoin).

Article 2 : Mme le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Christian NAMY, Président du Conseil Général

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Conseil Général de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 15/04/2008

Date de dépôt légal : 15/04/2008

ISSN : 1240-7836